

## VERTALING

## MINISTERIE VAN DE FRANSE GEMEENSCHAP

[C – 2023/41294]

**16 MAART 2023. — Decreet betreffende de oprichting van een centraal overlegcomité voor “Wallonie-Bruxelles Enseignement”**

Het Parlement van de Franse Gemeenschap heeft aangenomen en Wij, Regering, bekrachtigen hetgeen volgt :

**Artikel 1.** In titel II, van het bijzonder decreet van 7 februari 2019 tot oprichting van de overheidsinstelling belast met het ambt van inrichtende macht voor het onderwijs georganiseerd door de Franse Gemeenschap, wordt een hoofdstuk IIIbis ingevoegd, luidend als volgt « Het Centraal Overlegcomité bevoegd voor de prerogatieven van WBE als inrichtende macht».

**Art. 2.** In hoofdstuk IIIbis van hetzelfde decreet, ingevoegd bij artikel 1, wordt een artikel 31/1 ingevoegd, luidend als volgt :

«Art. 31/1. § 1. Er wordt binnen WBE een centraal overlegcomité opgericht dat bevoegd is om binnen WBE en voor het personeel van de inrichtingen die ervan afhankelijk zijn, de bevoegdheden uit te oefenen die aan het overlegcomité worden toevertrouwd door artikel 11 van de wet van 19 december 1974 tot regeling van de betrekkingen tussen de openbare autoriteiten en de vakbonden van de agenten die onder deze autoriteiten ressorteren.

§ 2. Behoudens de afwijkingen bedoeld in dit decreet, zijn de regels bepaald in voornoemde wet van 19 december 1974 of krachtens haar aangenomen, mutatis mutandis van toepassing op dit overlegcomité.

§ 3. Dit overlegcomité is eveneens bevoegd om elk geschil dat dreigt te ontstaan [00e2][0080][008b][00e2][0080][008b] of zou ontstaan [00e2][0080][008b][00e2][0080][008b] tussen een directie van een inrichting en de leden van het personeel van die inrichting, te voorkomen of te beslechten.

§ 4. De Administrateur-generaal of zijn afgevaardigde zit dit overlegcomité voor. Dit comité neemt zijn huishoudelijk reglement aan.

§ 5. De Raad van WBE stelt de andere leden van de delegatie van de overheid aan, waarvan het aantal is vastgesteld op drie, rekening houdend met artikel 42, §§ 4 en 5, van het koninklijk besluit van 28 september 1984 tot uitvoering van de wet van 19 december 1974 tot regeling van de betrekkingen tussen de overheid en de vakbonden van haar personeel.

§ 6. De delegatie van elke representatieve vakbondsorganisatie bestaat uit maximaal drie leden van het onderwijzend personeel en maximaal uit drie leden voor het administratief en werkliedenpersoneel die de representatieve vakbondsorganisatie vrij kiest. Elke representatieve vakbondsorganisatie mag aan deze leden maximaal twee technici per punt aan de agenda toevoegen

§ 7. Het secretariaat van dit comité wordt waargenomen door de centrale diensten, onder het gezag van de Administrateur-generaal.».

Kondigen dit decreet af, bevelen dat het in het *Belgisch Staatsblad* zal worden bekendgemaakt.

Brussel, 16 maart 2023.

De Minister-President,  
P.-Y. JEHOLET

De Vicepresident en Minister van Begroting, Ambtenarenzaken, Gelijke kansen en het toezicht op Wallonie-Bruxelles Enseignement,  
Fr. DAERDEN

De Vicepresident en Minister van Kind, Gezondheid, Cultuur, Media en Vrouwenrechten,  
B. LINARD

De Minister van Hoger Onderwijs, Onderwijs voor sociale promotie, Universitaire ziekenhuizen, Hulpverlening aan de jeugd, Justitiehuisen, Jeugd, Sport en de Promotie van Brussel,  
V. GLATIGNY

De Minister van Onderwijs,  
C. DESIR

—  
Nota

(1) *Zitting 2022-2023*

Stukken van het Parlement. Ontwerp van decreet, nr. 502-1. – Verslag van de Commissie, nr. 502-2. – Tekst aangenomen tijdens de plenaire vergadering, nr. 502-3.

Integraal verslag. – Bespreking en aanneming. – Vergadering van 15 maart 2023.

## MINISTÈRE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

[C – 2023/30702]

**2 MARS 2023. — Arrêté du Gouvernement de la Communauté française modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 6 novembre 2018 fixant les répertoires des options de base et des formations dans l'enseignement secondaire**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 3 juillet 1991 organisant l'enseignement secondaire en alternance, article 2bis, § 1<sup>er</sup>/1 ;

Vu le décret du 29 juillet 1992 portant organisation de l'enseignement secondaire de plein exercice, article 24 ;

Vu le décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre, article 43 ;

Vu le Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire, et mettant en place le tronc commun, article 1.4.3-2, § 4 ;

Vu le décret du 3 mars 2004 organisant l'enseignement spécialisé, article 55 ;

Vu le décret du 14 juin 2018 instituant un enseignement expérimental aux 2ème et 3ème degrés de l'enseignement secondaire qualifiant en ce qui concerne la certification par unités d'acquis d'apprentissage (CPU), et aux 2ème et 3ème degrés de l'enseignement de transition en ce qui concerne le dépassement du nombre maximum de périodes hebdomadaires, et portant diverses dispositions en matière d'enseignement obligatoire, d'organisation du jury délivrant le certificat d'aptitudes pédagogiques et de concertation avec les pouvoirs organisateurs et les organisations syndicales, article 1<sup>er</sup> ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 6 novembre 2018 fixant les répertoires des options de base et des formations dans l'enseignement secondaire ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 27 juin 2018 relatif à l'approbation des profils de formation du/de la « Monteur électricien/Monteuse électricienne », du/de la « Magasinier/Magasinière », de l'« Opérateur/Opératrice de recette en industrie alimentaire », du/de la « Pilote des installations en industrie alimentaire », de l'« Esthéticien social/Esthéticienne sociale », de l'« Animateur/Animatrice de groupes », de l'« Ouvrier boulanger-pâtissier/Ouvrière boulangère-pâtissière », du/de la « Réceptionniste en hôtellerie », du/de la « Gouverneur/Gouvernante d'étage-Floor supervisor », de l'« Agent(e) horticole en cultures maraîchères » et du/de la « Valoriste généraliste » et du/de la « Mécanicien/Mécanicienne d'entretien automobile » produits par le Service francophone des Métiers et des Qualifications ;

Vu le « test genre » du 6 septembre 2022 établi en application de l'article 4, alinéa 2, 1°, du décret du 7 janvier 2016 relatif à l'intégration de la dimension de genre dans l'ensemble des politiques de la Communauté française ;

Vu les avis du Conseil général de l'enseignement secondaire, donnés le 20 mai 2021 et le 18 novembre 2021 ;

Vu le protocole de concertation du 18 octobre 2022 au sein du Comité de concertation entre le Gouvernement de la Communauté française, Wallonie Bruxelles Enseignement et les Fédérations de Pouvoirs organisateurs de l'enseignement ;

Vu le protocole de négociation du 17 octobre 2022 au sein du Comité de négociation de secteur IX, du Comité des services publics provinciaux et locaux, section II, et du Comité de négociation pour les statuts des personnels de l'enseignement libre subventionné selon la procédure de l'arrêté royal du 28 septembre 1984 portant exécution de la loi du 19 décembre 1974 organisant les relations entre les autorités publiques et les syndicats des agents relevant de ces autorités ;

Vu la demande d'avis dans un délai de 30 jours, adressée au Conseil d'État le 7 février 2023 en application de l'article 84, § 1<sup>er</sup>, alinéa 1<sup>er</sup>, 2°, des lois sur le Conseil d'État, coordonnées le 12 janvier 1973 ;

Considérant l'absence de communication de l'avis dans ce délai ;

Vu l'article 84, § 4, alinéa 2, des lois sur le Conseil d'État, coordonnées le 12 janvier 1973 ;

Sur la proposition du Ministre de l'Éducation ;

Après délibération,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** § 1<sup>er</sup>. Dans l'annexe IV de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 6 novembre 2018 fixant les répertoires des options de base et des formations dans l'enseignement secondaire, quatre nouvelles lignes sont ajoutées à la suite de la ligne :

2	Industrie	24	Automation	D3	7	TQ	R	S-O	sans objet	sans objet		2416	Complément en maintenance d'équipements biomédicaux				
---	-----------	----	------------	----	---	----	---	-----	------------	------------	--	------	---	--	--	--	--

Ces nouvelles lignes sont ainsi rédigées :

2	Industrie	24	Automation	D2	4	P	R <sup>2</sup> / PE		id	SFMQ		2417	Opérateur recettes en industrie alimentaire/ Opératrice recettes en industrie alimentaire	29-08-22			
2	Industrie	24	Automation	D3	5-6	P	R <sup>2</sup> / A		id	SFMQ		2417	Opérateur recettes en industrie alimentaire/ Opératrice recettes en industrie alimentaire	29-08-22			
2	Industrie	24	Automation	D2	4	P	R <sup>2</sup> / PE		id	SFMQ		2418	Conducteur/ Conductrice de ligne de production en industrie alimentaire	29-08-22			
2	Industrie	24	Automation	D3	5-6	P	R <sup>2</sup> / A		id	SFMQ		2418	Conducteur/ Conductrice de ligne de production en industrie alimentaire	29-08-22			

§ 2. Dans la même annexe, une nouvelle ligne est ajoutée à la suite de la ligne :

4	Hôtellerie-Alimentation	41	Hôtellerie	D2/ D3	4-5-6	P	R <sup>2</sup>			Garçon/ Serveuse de restaurant, Premier(e) chef de rang, Cuisinier(e)/Cuisinier(e) travaillant seul(e)	SFMQ	CPU	4131	Restaurateur/ Restauratrice	01-09-18			
---	-------------------------	----	------------	-----------	-------	---	----------------	--	--	---	------	-----	------	--------------------------------	----------	--	--	--

Cette nouvelle ligne est ainsi rédigée :

4	Hôtellerie-Alimentation	41	Hôtellerie	D2/D3	4-5-6	TQ	R <sup>2</sup>		id	SFMQ		4132	Gouverneur d'étage/ Gouvernante d'étage		29-08-2022		
---	-------------------------	----	------------	-------	-------	----	----------------	--	----	------	--	------	--	--	------------	--	--

§ 3. Dans la même annexe, pour l'option de base groupée du 3ème degré « Boulanger-pâtissier/Boulangère-pâtissière », la date de suppression du 28-08-2023 est ajoutée dans l'avant dernière colonne.

La ligne est ainsi modifiée :

4	Hôtellerie-Alimentation	43	Boulangerie-Pâtisserie	D3	5-6	P	R <sup>2</sup>		id	CCPQ		4310	Boulangier-pâtissier/ Boulangère-pâtissière		28-08-23		
---	-------------------------	----	------------------------	----	-----	---	----------------	--	----	------	--	------	--	--	----------	--	--

§ 4. Dans la même annexe, une nouvelle ligne est ajoutée à la suite de la ligne telle que modifiée par le paragraphe précédent:

4	Hôtellerie-Alimentation	43	Boulangerie-Pâtisserie	D3	5-6	P	R <sup>2</sup>		id	CCPQ		4310	Boulangier-pâtissier/ Boulangère-pâtissière		28-08-23		
---	-------------------------	----	------------------------	----	-----	---	----------------	--	----	------	--	------	--	--	----------	--	--

Cette nouvelle ligne est ainsi rédigée :

4	Hôtellerie-Alimentation	43	Boulangerie-Pâtisserie	D2/D3	4-5-6	P	R <sup>2</sup>		id	SFMQ		4314	Ouvrier Boulangier-Pâtissier/ Ouvrière Boulangère-Pâtissière		29-08-22		
---	-------------------------	----	------------------------	-------	-------	---	----------------	--	----	------	--	------	---	--	----------	--	--

§ 5. Dans la même annexe, une nouvelle ligne est ajoutée à la suite de la ligne :

7	Economie	74	Tourisme	D3	7	PB	R	S-O	sans objet	sans objet		7408	Complément en accueil				
---	----------	----	----------	----	---	----	---	-----	------------	------------	--	------	-----------------------	--	--	--	--

Cette nouvelle ligne est ainsi rédigée :

7	Economie	74	Tourisme	D3	7	TQ	R <sup>2</sup>	S-O	id	SFMQ		7409	Réceptionniste en hôtellerie		29-08-22		
---	----------	----	----------	----	---	----	----------------	-----	----	------	--	------	---------------------------------	--	----------	--	--

§ 6. Dans la même annexe, pour l'option de base groupée de 7e année « 71Q Esthéticien social/Esthéticienne sociale », la date de suppression (avant dernière colonne) est fixée au 29 août 2022.

La ligne est ainsi modifiée :

8	Services aux personnes	83	Soins de beauté	D3	7	TQ	R	L	id	CCPQ		8323	Esthéticien social/ Esthéticienne sociale		29/08/22		
---	------------------------	----	-----------------	----	---	----	---	---	----	------	--	------	--	--	----------	--	--

§ 7. Dans la même annexe, une ligne est ajoutée à la suite de la ligne telle que modifiée au paragraphe précédent :

8	Services aux personnes	83	Soins de beauté	D3	7	TQ	R	L	id	CCPQ		8323	Esthéticien social/ Esthéticienne sociale		29-08-22		
---	------------------------	----	-----------------	----	---	----	---	---	----	------	--	------	--	--	----------	--	--

Cette nouvelle ligne est ainsi rédigée :

8	Services aux personnes	83	Soins de beauté	D3	7	TQ	R	L	id	SFMQ		8323	Esthéticien social/ Esthéticienne sociale		29-08-22		
---	------------------------	----	-----------------	----	---	----	---	---	----	------	--	------	--	--	----------	--	--

§ 8. Dans la même annexe, deux nouvelles lignes sont ajoutées à la suite de la ligne :

8	Services aux personnes	84	Education physique	D3	7	TQ	R <sup>2</sup>	O	id	CCPQ		8408	Assistant/ Assistante aux métiers de la pré- vention et de la sécurité				
---	------------------------	----	--------------------	----	---	----	----------------	---	----	------	--	------	--	--	--	--	--

Ces nouvelles lignes sont ainsi rédigées :

8	Services aux personnes	84	Education physique	D3	5-6	TQ	NP		id	SFMQ		8409	Animateur/Animatrice de groupes				
8	Services aux personnes	84	Education physique	D2/D3	4-5-6	TQ	R <sup>2</sup>		id	SFMQ		8410	Aspirant/Aspirante aux métiers de la défense, de la prévention et de la sécurité.		29-08-22		

§ 9. Dans la même annexe, une date de suppression fixée au 26/08/2024 est ajoutée (avant-dernière colonne) pour l'option « Opérateur/Opératrice de production des entreprises agroalimentaires »

9	Sciences appliquées	93	Chimie	D3	5-6	P	R		id	CCPQ		9312	Opérateur/Opératrice de production des entreprises agroalimentaires		26-08-2024		
---	---------------------	----	--------	----	-----	---	---	--	----	------	--	------	---	--	------------	--	--

§ 10. Dans la même annexe, dans la première note en bas de page, les termes « PE = organisable uniquement en plein exercice \* » sont ajoutés avant les termes « A = organisable uniquement en alternance... ».

La première note en bas de page est ainsi modifiée :

« 1 – PE = organisable uniquement en plein exercice \* A = organisable uniquement en alternance \* R = option réservée \* R<sup>2</sup> = option strictement réservée \* SN = option sans norme de création \* NP = non programmable \* P = option programmable dans le respect des procédures ».

**Art. 2.** Dans l'annexe V du même arrêté, une nouvelle ligne est ajoutée à la suite de la ligne

01-09-2018	CPU 456	3	D2-D3	4-5-6	P	Couvreur-Etancheur/ Couvreuse-Etancheuse	3	Couvreur-Etancheur/ Couvreuse-Etancheuse CPU 5-6-7
							3	Equipement du bâtiment ou Bois

Cette nouvelle ligne est ainsi rédigée :

29-08-2022	456	4	D2-D3	4-5-6	P	Ouvrier Boulanger-Pâtissier/Ouvrière Boulangère-Pâtissière	4	Boulangier-pâtissier/ Boulangère-pâtissière
------------	-----	---	-------	-------	---	---	---	--

**Art. 3.** § 1<sup>er</sup>. Dans l'annexe VI, pour l'option de base groupée de 7e année « 7 PB Arboriste : grimpeur-élagueur/ grimpeuse-élagueuse S-O », trois origines en 6e année

(2e colonne) sont ajoutées : « 6 TQ Technicien/Technicienne en agriculture » (sans date de début ni date de fin), « 6 P Ouvrier qualifié/Ouvrière qualifiée en agriculture » (sans date de début et avec date de fin au 01/09/2019) et « Agent /Agente agricole polyvalent/polyvalente » (avec une date de début au 01/09/2019).

La ligne est ainsi modifiée :

7 PB Arboriste : grimpeur-élagueur/ grimpeuse-élagueuse S-O	6 TQ Technicien/Technicienne en horticulture		
	6 P Ouvrier qualifié/Ouvrière qualifiée en horticulture		
	6 P Ouvrier qualifié/Ouvrière qualifiée en sylviculture		
	6 TQ Agent/Agente technique de la nature et des forêts		
	6 TQ Technicien/Technicienne en agriculture		
	6 P Ouvrier qualifié/Ouvrière qualifiée en agriculture		01-09-2019
	6 P Agent /Agente agricole polyvalent/polyvalente	01-09-2019	

§ 2. Dans la même annexe, pour l'option de base groupée de 7e année « 7 TQ Technicien/Technicienne en encadrement de chantier S-O », une origine en 6e année (2e colonne) est ajoutée : « 6 TQ Art et structure de l'habitat » et la date de début (3e colonne) est fixée au 01/09/2022.

La ligne est ainsi modifiée :

7 TQ Technicien/Technicienne en encadrement de chantier S-O	6 TQ Dessinateur/Dessinatrice en construction		
	6 TTR Scientifique industrielle : construction et travaux publics		
	6 TQ Technicien/Technicienne en construction et travaux publics		
	6 TQ Technicien/Technicienne en équipements thermiques		
	6 TQ Technicien/Technicienne des industries du bois		
	6 TQ Art et structure de l'habitat	29-08-22	

§ 3. Dans la même annexe, pour l'option de base groupée de 7e année « 7 TQ Technicien spécialisé/Technicienne spécialisée en métré et devis S-O », trois origines en 6e année

(2e colonne) sont ajoutées : « 6 TQ Art et structure de l'habitat », « 6 TQ Technicien/Technicienne des industries du bois » et « 6 TQ Technicien/Technicienne en équipements thermiques » ; la date de début (3e colonne) de ces trois origines est fixée au 01/09/2022.

La ligne est ainsi modifiée :

7 TQ Technicien spécialisé/ Technicienne spécialisée en métré et devis S-O	6 TQ Dessinateur/Dessinatrice en construction		
	6 TQ Technicien/Technicienne en construction et travaux publics		
	6 TTR Scientifique industrielle : construction et travaux publics		
	6 TQ Art et structure de l'habitat	29-08-22	
	6 TQ Technicien/technicienne des industries du bois	29-08-22	
	6 TQ Technicien/Technicienne en équipements thermiques	29-08-22	

§ 4. Dans la même annexe, pour l'option de base groupée de 7e année « 7 PB Chocolatier-Confiseur-Glacier/Chocolatière-Confiseuse-Glacière-S-O », deux origines en 6e année

(2e colonne) sont ajoutées : « 6 P Cuisinier/Cuisinière de collectivité » avec une date de début (3e colonne) fixée au 01/09/2022 et « 6 P Ouvrier boulanger-pâtissier/Ouvrière boulangère-pâtissière » avec une date de début (3e colonne) fixée au 25-08-2025. Une date de fin fixée au 25-08-2025 est ajoutée (4e colonne) pour l'origine de la « 6 P Boulanger-pâtissier/Boulangère-pâtissière ».

La ligne est ainsi modifiée :

7 PB Chocolatier-Confiseur-Glacier/ Chocolatière-Confiseuse- Glacière-S-O	6 P Boulanger-pâtissier/Boulangère-pâtissière		25-08-2025
	6 TQ Hôtelier-restaurateur/ Hôtelière-restauratrice		
	6 P Restaurateur/Restauratrice		
	6 P Cuisinier/Cuisinière de collectivité	29-08-2022	
	6 P Ouvrier boulanger-pâtissier/ Ouvrière boulangère-pâtissière	25-08-2025	

§ 5. Dans la même annexe, pour l'option de base groupée de 7e année « 7 PB Etalagiste S-O », deux origines en 6e année (2e colonne) sont ajoutées : « 6 P Vendeur-retoucheur/Vendeuse-retoucheuse » et « 6 P Agent qualifié/Agente qualifiée en confection » ; la date de début (3e colonne) de ces deux origines est fixée au 01/09/2022.

La ligne est ainsi modifiée :

7 PB Etalagiste S-O	6 P Assistant/Assistante en décoration		
	6 P Assistant/Assistante aux métiers de la publicité		
	6 P Vendeur/Vendeuse		
	6 P Vendeur-retoucheur/Vendeuse-retoucheuse	29/08/22	
	6 P Agent qualifié/Agente qualifiée en confection	29/08/22	

§ 6. Dans la même annexe, une nouvelle ligne est ajoutée à la suite de la ligne

7 TQ Technicien/Technicienne en logistique S-O (supprimé au 01/09/2008)	6 TQ Agent/Agente en accueil et tourisme		01-09-2008
	6 TQ Technicien/Technicienne de bureau		01-09-2008
	6 TQ Technicien/Technicienne en comptabilité		01-09-2008
	6 TQ Technicien commercial/Technicienne commerciale		01-09-2008

Cette nouvelle ligne est ainsi rédigée :

7 TQ Réceptionniste en hôtellerie S-O	6 TQ Agent/Agente en accueil et tourisme	29/08/22	
	6TQ Hôtelier-Restaurateur/Hôtelière-Restauratrice	29/08/22	

**Art. 4.** Dans l'annexe VII, pour l'option de base groupée de 7e année complémentaire « 7 PB Complément en vente en parfumerie S-O », une origine en 6e année (2e colonne) est ajoutée : « 6 P Soins de beauté » et la date de début (3e colonne) est fixée au 01/09/2022.

La ligne est ainsi modifiée :

7 PB Complément en vente en parfumerie S-O	6 TQ Esthéticien/Esthéticienne	01-09-2003	
	6 P Coiffeur/Coiffeuse	01-09-2003	
	6 P Vendeur/Vendeuse	01-09-2003	
	6 P Soins de beauté	29-08-2022	

**Art. 5.** § 1<sup>er</sup>. Dans l'annexe VIII, une nouvelle ligne est ajoutée à la suite de la ligne :

2	Industrie	2024	Opérateur/Opératrice de production en industrie alimentaire (OPIA)	id	SFMQ	CPU	01-09-2017		
---	-----------	------	--	----	------	-----	------------	--	--

Cette nouvelle ligne est ainsi rédigée :

2	Industrie	2026	Monteur électricien/Monteuse électricienne	id	SFMQ		29-08-22		
---	-----------	------	--	----	------	--	----------	--	--

§ 2. Dans la même annexe, une nouvelle ligne est ajoutée à la suite de la ligne :

3	Construction	3037	Carreleur/Carreleuse	id	SFMQ	CPU	01-09-2017		
---	--------------	------	----------------------	----	------	-----	------------	--	--

Cette nouvelle ligne est ainsi rédigée :

3	Construction	3039	Auxiliaire du bâtiment	id	SFMQ		01-09-2021		
---	--------------	------	------------------------	----	------	--	------------	--	--

§ 3. Dans la même annexe, deux nouvelles lignes sont ajoutées à la suite de la ligne :

7	Economie	7005	Assistant/Assistante de réception - téléphoniste	id	CCPQ				
---	----------	------	--	----	------	--	--	--	--

Ces nouvelles lignes sont ainsi rédigées :

7	Economie	7010	Magasinier/Magasinière	id	SFMQ	CPU	01/09/2021		
7	Economie	7011	Valoriste généraliste	id	SFMQ		01/09/2022		

**Art. 6.** § 1<sup>er</sup>. Dans l'annexe IX, une ligne est ajoutée à la suite de la ligne :

Construction	Installations électriques du bâtiment	Aide-électricien/Aide-électricienne	id.	CCPQ				
--------------	---------------------------------------	-------------------------------------	-----	------	--	--	--	--

Cette nouvelle ligne est ainsi rédigée :

Construction	Equipement du bâtiment	Monteur électricien/Monteuse électricienne	id.	SFMQ		29-08-2022		
--------------	------------------------	--	-----	------	--	------------	--	--

§ 2. Dans la même annexe, deux nouvelles lignes sont ajoutées à la suite de la ligne :

Economie	Travaux de magasin	Auxiliaire de magasin	id.	CCPQ				
----------	--------------------	-----------------------	-----	------	--	--	--	--

Ces nouvelles lignes sont ainsi rédigées :

Economie	Travaux de magasin	Valoriste généraliste	id.	SFMQ		29-08-2022		
Economie	Travaux de magasin	Magasinier/Magasinnière	id.	SFMQ	CPU	01-09-2021		

**Art. 7.** Le présent arrêté produit ses effets le 29 août 2022 à l'exception des options de base groupées pour lesquelles la date d'ouverture est fixée au 1<sup>er</sup> septembre 2021.

**Art. 8.** La Ministre de l'Education est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 2 mars 2023.

Le Ministre-Président,  
P.-Y. JEHOLET  
La Ministre de l'Education,  
C. DESIR

VERTALING

#### MINISTERIE VAN DE FRANSE GEMEENSCHAP

[C – 2023/30702]

### 2 MAART 2023. — Besluit van de Regering van de Franse Gemeenschap tot wijziging van het besluit van de Regering van de Franse Gemeenschap van 6 november 2018 tot vaststelling van de repertoria van de basisopties en de opleidingen in het secundair onderwijs

De Regering van de Franse Gemeenschap,

Gelet op het decreet van 3 juli 1991 betreffende de organisatie van het alternerend secundair onderwijs, artikel 2bis, § 1/1;

Gelet op het decreet van 29 juli 1992 houdende organisatie van het secundair onderwijs met volledig leerplan, artikel 24;

Gelet op het decreet van 24 juli 1997 tot vaststelling van de prioritaire opdrachten van het basis- en secundair onderwijs en tot organisatie van de structuren om deze te verwezenlijken, artikel 43;

Gelet op het wetboek van basis- en secundair onderwijs, en tot invoering van het gemeenschappelijk kerncurriculum, artikel 1.4.3-2, § 4;

Gelet op het decreet van 3 maart 2004 houdende de organisatie van het gespecialiseerd onderwijs, artikel 55;

Gelet op het decreet van 14 juni 2018 tot instelling van experimenteel onderwijs op de graden 2 en 3 van het kwalificerend secundair onderwijs met betrekking tot de certificering door middel van eenheden van leerresultaten (CPU), en op de graden 2 en 3 van het overgangsonderwijs met betrekking tot de overschrijding van het maximum aantal wekelijkse lestijden, en tot vaststelling van diverse bepalingen inzake leerplicht, de organisatie van de examencommissie die het getuigschrift van pedagogische bekwaamheid toekent en het overleg met de inrichtende machten en de vakbonden, artikel 1;

Gelet op het besluit van de Regering van de Franse Gemeenschap van 6 november 2018 tot vaststelling van de repertoria van de basisopties en de opleidingen in het secundair onderwijs;

Gelet op het besluit van de Regering van de Franse Gemeenschap van 27 juni 2018 tot goedkeuring van de opleidingsprofielen van "Monteur elektricien", "Magazijnier", "Operator van recepten in de voedingsindustrie", "Bestuurder van de installaties in de voedingsindustrie", de "sociaal schoonheidsspecialist", "Groepsanimator", "Brood- en banketbakker-arbeider", "Receptionist in hotels", "Floor supervisor", "Tuinbouwbeambte groenteteelt" en van "Algemeen herwaardeerder" en "Mecanicien auto-onderhoud" ontwikkeld door de "Service Francophone des Métiers et des Qualifications";

Gelet op de "gendertest" van 6 september 2022 uitgevoerd met toepassing van artikel 4, tweede lid, 1<sup>o</sup>, van het decreet van 7 januari 2016 betreffende de integratie van de genderdimensie in alle beleidslijnen van de Franse Gemeenschap;

Gelet op de adviezen van de Algemene Raad voor het secundair onderwijs, uitgebracht op 20 mei 2021 en 18 november 2021;

Gelet op het overlegprotocol van 18 oktober 2022 in het Overlegcomité tussen de Regering van de Franse Gemeenschap, Wallonie Bruxelles Enseignement en de Federaties van de inrichtende machten van het onderwijs;

Gelet op het onderhandelingsprotocol van 17 oktober 2022 binnen het onderhandelingscomité van sector IX, het provinciaal en lokaal comité voor de openbare diensten, afdeling II, en het onderhandelingscomité voor het statuut van het personeel van het gesubsidieerd vrij onderwijs overeenkomstig de procedure van het koninklijk besluit van 28 september 1984 tot uitvoering van de wet van 19 december 1974 houdende organisatie van de betrekkingen tussen de openbare besturen en de vakbonden van de personeelsleden van deze besturen;

Gelet op het verzoek om advies binnen 30 dagen, gericht aan de Raad van State op 7 februari 2023 met toepassing van artikel 84, § 1, eerste lid, 2°, van de wetten op de Raad van State, gecoördineerd op 12 januari 1973;

Overwegende dat het advies niet binnen deze termijn is meegedeeld;

Gelet op artikel 84, § 4, tweede lid, van de wetten op de Raad van State, gecoördineerd op 12 januari 1973;

Op de voordracht van de minister van Onderwijs;

Na beraadslaging,

Besluit :

**Artikel 1.** § 1. In bijlage IV bij het besluit van de Regering van de Franse Gemeenschap van 6 november 2018 tot vaststelling van de repertoria van de basisopties en de opleidingen in het secundair onderwijs worden vier nieuwe regels toegevoegd na de regel:

2	Industrie	24	Automation	D3	7	TQ	R	S-O	sans objet	sans objet		2416	Complément en maintenance d'équipements biomédicaux				
---	-----------	----	------------	----	---	----	---	-----	------------	------------	--	------	---	--	--	--	--

Deze nieuwe regels luiden als volgt:

2	Industrie	24	Automation	D2	4	P	R <sup>2</sup> /PE		id	SFMQ		2417		Opérateur recettes en industrie alimentaire/Opératrice recettes en industrie alimentaire	29-08-22		
2	Industrie	24	Automation	D3	5-6	P	R <sup>2</sup> /A		id	SFMQ		2417		Opérateur recettes en industrie alimentaire/Opératrice recettes en industrie alimentaire	29-08-22		
2	Industrie	24	Automation	D2	4	P	R <sup>2</sup> /PE		id	SFMQ		2418		Conducteur/Conductrice de ligne de production en industrie alimentaire	29-08-22		
2	Industrie	24	Automation	D3	5-6	P	R <sup>2</sup> /A		id	SFMQ		2418		Conducteur/Conductrice de ligne de production en industrie alimentaire	29-08-22		

§ 2. In dezelfde bijlage wordt een nieuwe regel toegevoegd na de regel:

4	Hôtellerie-Alimentation	41	Hôtellerie	D2/D3	4-5-6	P	R <sup>2</sup>			Garçon/Serveuse de restaurant, Premier(e) chef de rang, Cuisinier(e)/Cuisinier(e) travaillant seul(e)	SFMQ	CPU	4131		Restaurateur/Restauratrice	01-09-2018		
---	-------------------------	----	------------	-------	-------	---	----------------	--	--	---	------	-----	------	--	----------------------------	------------	--	--

Deze nieuwe regel luidt:

4	Hôtellerie-Alimentation	41	Hôtellerie	D2/D3	4-5-6	TQ	R <sup>2</sup>		id	SFMQ		4132		Gouverneur d'étage/Gouvernante d'étage		29-08-2022		
---	-------------------------	----	------------	-------	-------	----	----------------	--	----	------	--	------	--	--	--	------------	--	--



§ 3. In dezelfde bijlage wordt voor de gegroepeerde basisoptie "Bakker" van graad 3 de schrappingsdatum van 28-08-2023 toegevoegd in de voorlaatste kolom.

De regel wordt als volgt gewijzigd:

4	Hôtellerie-Alimentation	43	Boulangerie-Pâtisserie	D3	5-6	P	R <sup>2</sup>		id	CCPQ		4310		Boulangier-pâtissier/ Boulangère-pâtissière		28-08-23
---	-------------------------	----	------------------------	----	-----	---	----------------	--	----	------	--	------	--	--	--	----------

§ 4. In dezelfde bijlage wordt een nieuwe regel toegevoegd na de regel zoals gewijzigd in de vorige paragraaf:

4	Hôtellerie-Alimentation	43	Boulangerie-Pâtisserie	D3	5-6	P	R <sup>2</sup>		id	CCPQ		4310		Boulangier-pâtissier/ Boulangère-pâtissière		28-08-23
---	-------------------------	----	------------------------	----	-----	---	----------------	--	----	------	--	------	--	--	--	----------

Deze nieuwe regel luidt:

4	Hôtellerie-Alimentation	43	Boulangerie-Pâtisserie	D2/D3	4-5-6	P	R <sup>2</sup>		id	SFMQ		4314		Ouvrier Boulangier-Pâtissier/ Ouvrière Boulangère-Pâtissière		29-08-22
---	-------------------------	----	------------------------	-------	-------	---	----------------	--	----	------	--	------	--	---	--	----------

§ 5. In dezelfde bijlage wordt een nieuwe regel toegevoegd na de regel:

7	Economie	74	Tourisme	D3	7	PB	R	S-O	sans objet	sans objet		7408		Complément en accueil		
---	----------	----	----------	----	---	----	---	-----	------------	------------	--	------	--	-----------------------	--	--

Deze nieuwe regel luidt:

7	Economie	74	Tourisme	D3	7	TQ	R <sup>2</sup>	S-O	id	SFMQ		7409		Réceptionniste en hôtellerie		29-08-22
---	----------	----	----------	----	---	----	----------------	-----	----	------	--	------	--	------------------------------	--	----------

§ 6. In dezelfde bijlage is de schrappingsdatum (voorlaatste kolom) voor de basisoptie 7de jaar "7TQ Sociaal schoonheidsspecialist" 29 augustus 2022.

De regel wordt als volgt gewijzigd:

8	Services aux personnes	83	Soins de beauté	D3	7	TQ	R	L	id	CCPQ		8323		Esthéticien social/ Esthéticienne sociale		29/08/22
---	------------------------	----	-----------------	----	---	----	---	---	----	------	--	------	--	--	--	----------

§ 7. In dezelfde bijlage wordt een regel toegevoegd na de regel zoals gewijzigd in de vorige paragraaf:

8	Services aux personnes	83	Soins de beauté	D3	7	TQ	R	L	id	CCPQ		8323		Esthéticien social/ Esthéticienne sociale		29-08-22
---	------------------------	----	-----------------	----	---	----	---	---	----	------	--	------	--	--	--	----------

Deze nieuwe regel luidt:

8	Services aux personnes	83	Soins de beauté	D3	7	TQ	R	L	id	SFMQ		8323		Esthéticien social/ Esthéticienne sociale		29-08-22
---	------------------------	----	-----------------	----	---	----	---	---	----	------	--	------	--	--	--	----------

§ 8. In dezelfde bijlage worden twee nieuwe regels toegevoegd na de regel:

8	Services aux personnes	84	Education physique	D3	7	TQ	R <sup>2</sup>	O	id	CCPQ		8408		Assistant/ Assistante aux métiers de la prévention et de la sécurité		
---	------------------------	----	--------------------	----	---	----	----------------	---	----	------	--	------	--	---	--	--

Deze nieuwe regels luiden als volgt:

8	Services aux personnes	84	Education physique	D3	5-6	TQ	NP		id	SFMQ		8409		Animateur/ Animatrice de groupes		
---	------------------------	----	--------------------	----	-----	----	----	--	----	------	--	------	--	-------------------------------------	--	--

8	Services aux personnes	84	Education physique	D2/D3	4-5-6	TQ	R <sup>2</sup>		id	SFMQ		8410	Aspirant/Aspirante aux métiers de la défense, de la prévention et de la sécurité.		29-08-22		
---	------------------------	----	--------------------	-------	-------	----	----------------	--	----	------	--	------	---	--	----------	--	--

§ 9. In dezelfde bijlage wordt een schrappingsdatum van 26/08/2024 toegevoegd (voorlaatste kolom) voor de optie "Productie-operator in de voedselindustrie".

9	Sciences appliquées	93	Chimie	D3	5-6	P	R		id	CCPQ		9312	Opérateur/Opératrice de production des entreprises agroalimentaires		26-08-2024		
---	---------------------	----	--------	----	-----	---	---	--	----	------	--	------	---	--	------------	--	--

§ 10. In dezelfde bijlage worden in de eerste voetnoot de woorden "PE = alleen te organiseren met volledig leerplan" toegevoegd vóór de woorden "A = alleen te organiseren in alternerend onderwijs...".

De eerste voetnoot wordt als volgt gewijzigd:

"1 - PE = alleen te organiseren met volledig leerplan \*A = alleen te organiseren bij afwisseling \* R = voorbehouden optie \* R<sup>2</sup> = strikt voorbehouden optie \* SN = optie zonder scheppingsnorm \* NP = niet programmeerbaar \* P = programmeerbare optie ten aanzien van procedures".

Art. 2. In bijlage V van hetzelfde besluit wordt een nieuwe regel toegevoegd na de regel:

01-09-2018	CPU 456	3	D2-D3		4-5-6		P	Couvreur-Etancheur/ Couvreuse-Etancheuse		3	Couvreur-Etancheur/ Couvreuse-Etancheuse CPU 5-6-7
------------	---------	---	-------	--	-------	--	---	---	--	---	--

Deze nieuwe regel luidt:

29-08-2022	456	4	D2-D3		4-5-6		P	Ouvrier Boulanger- Pâtissier/Ouvrière Boulangère-Pâtissière		4	Boulangier-pâtissier/ Boulangère-pâtissière
------------	-----	---	-------	--	-------	--	---	---	--	---	--

Art. 3. § 1. In bijlage VI worden voor de gegroepede basisoptie van 7de jaar "7 PB Boomverzorger: Klimmer - S-O" drie oorsprongen in het 6de jaar (kolom 2) toegevoegd: "6 KT Landbouwtechnicus" (zonder start- of einddatum), "6 P Geschoold landbouwarbeider" (zonder startdatum en met einddatum op 01/09/2019) en "Meervoudig geschoold landbouwbeambte" (met startdatum op 01/09/2019).

De regel wordt als volgt gewijzigd:

7 PB Arboriste : grimpeur-élagueur/ grimpeuse-élagueuse S-O	6 TQ Technicien/Technicienne en horticulture		
	6 P Ouvrier qualifié/Ouvrière qualifiée en horticulture		
	6 P Ouvrier qualifié/Ouvrière qualifiée en sylviculture		
	6 TQ Agent/Agente technique de la nature et des forêts		
	6TQ Technicien/Technicienne en agriculture		
	6 P Ouvrier qualifié/Ouvrière qualifiée en agriculture		01-09-2019
	6 P Agent /Agente agricole polyvalent/polyvalente	01-09-2019	

§ 2. In dezelfde bijlage wordt voor de in jaar 7 gegroepede basisoptie "7 TQ Technicus in S-O bouwtoezicht" een oorsprong in jaar 6 (2de kolom) toegevoegd: "6 TQ Kunst en structuur van het woonmilieu" en wordt de begindatum (3de kolom) vastgesteld op 01/09/2022.

De regel wordt als volgt gewijzigd:

7 TQ Technicien/Technicienne en encadrement de chantier S-O	6 TQ Dessinateur/Dessinatrice en construction		
	6 TTR Scientifique industrielle : construction et travaux publics		
	6 TQ Technicien/Technicienne en construction et travaux publics		
	6 TQ Technicien/Technicienne en équipements thermiques		
	6 TQ Technicien/Technicienne des industries du bois		
	6 TQ Art et structure de l'habitat	29-08-22	

§ 3. In dezelfde bijlage worden voor de gegroepede basisoptie van het 7de jaar "7 TQ Technicus gespecialiseerd in hoeveelheidsmeting en S-O ramingen" drie oorsprongen in het 6de jaar (kolom 2) toegevoegd: "6 TQ Kunst en structuur van het woonmilieu", "6 TQ Technicus van de houtindustrie" en "6 TQ Technicus in thermische uitrusting"; de aanvangsdatum (kolom 3) van deze drie oorsprongen wordt vastgesteld op 01/09/2022.

De regel wordt als volgt gewijzigd:

7 TQ Technicien spécialisé/ Technicienne spécialisée en métré et devis S-O	6 TQ Dessinateur/Dessinatrice en construction		
	6 TQ Technicien/Technicienne en construction et travaux publics		
	6 TTR Scientifique industrielle : construction et travaux publics		
	6 TQ Art et structure de l'habitat	29-08-22	
	6 TQ Technicien/technicienne des industries du bois	29-08-22	
	6 TQ Technicien/Technicienne en équipements thermiques	29-08-22	

§ 4. In dezelfde bijlage worden voor de gegroepede basisoptie van het 7de jaar "7 PB Chocoladefabrikant-suikerbakker -S-O" twee oorsprongen in het 6de jaar (2de kolom) toegevoegd: "6 P Communautaire kok" met als begindatum (3de kolom) 01/09/2022 en "6 P Bakker-banketbakkerij arbeider" met als begindatum (3de kolom) 25-08-2025. Voor de herkomst van "6 P Bakker-Banketbakker" wordt een einddatum van 25-08-2025 toegevoegd (4de kolom).

De regel wordt als volgt gewijzigd:

7 PB Chocolatier-Confiseur-Glacier/ Chocolatière-Confiseuse- Glacière-S-O	6 P Boulanger-pâtissier/Boulangère-pâtissière		25-08-2025
	6 TQ Hôtelier-restaureur/ Hôtelière-restauratrice		
	6 P Restaurateur/Restauratrice		
	6 P Cuisinier/Cuisinière de collectivité	29-08-2022	
	6 P Ouvrier boulanger-pâtissier/ Ouvrière boulangère-pâtissière	25-08-2025	

§ 5. In dezelfde bijlage worden voor de gegroepede basisoptie van het 7de jaar "7 PB Etalagist S-O" twee oorsprongen in 6e jaar (kolom 2e) toegevoegd: "6 P Vendeur-retoucheur/Vendeuse-retoucheuse" en "6 P Agent qualifié/Agente qualifiée en confectionnée"; de ingangsdatum (kolom 3e) van deze twee oorsprongen wordt vastgesteld op 01/09/2022.

De regel wordt als volgt gewijzigd:

7 PB Etalagiste S-O	6 P Assistant/Assistante en décoration		
	6 P Assistant/Assistante aux métiers de la publicité		
	6 P Vendeur/Vendeuse		
	6 P Vendeur-retoucheur/Vendeuse-retoucheuse	29/08/22	
	6 P Agent qualifié/Agente qualifiée en confection	29/08/22	

§ 6. In dezelfde bijlage wordt een nieuwe regel toegevoegd na de regel

7 TQ Technicien/Technicienne en logistique S-O (supprimé au 01/09/2008)	6 TQ Agent/Agente en accueil et tourisme		01-09-2008
	6 TQ Technicien/Technicienne de bureau		01-09-2008
	6 TQ Technicien/Technicienne en comptabilité		01-09-2008
	6 TQ Technicien commercial/ Technicienne commerciale		01-09-2008

Deze nieuwe regel luidt:

7 TQ Réceptionniste en hôtellerie S-O	6 TQ Agent/Agente en accueil et tourisme	29/08/22	
	6TQ Hôtelier-Restaureur/ Hôtelière-Restauratrice		

**Art. 4.** In bijlage VII wordt voor de gegroepede basisoptie van het 7de aanvullende jaar "7 PB Aanvullende verkoop in de parfumerie S-O" een oorsprong in het 6e jaar (2e kolom) toegevoegd: "6 P Schoonheidsverzorging" en wordt de ingangsdatum (3e kolom) vastgesteld op 01/09/2022.

De regel wordt als volgt gewijzigd:

7 PB Complément en vente en parfumerie S-O	6 TQ Esthéticien/Esthéticienne	01-09-2003	
	6 P Coiffeur/Coiffeuse	01-09-2003	
	6 P Vendeur/Vendeuse	01-09-2003	
	6 P Soins de beauté	29-08-2022	

**Art. 5. § 1.** In bijlage VIII wordt een nieuwe regel toegevoegd na de regel:

2	Industrie	2024	Opérateur/Opératrice de production en industrie alimentaire (OPIA)	id	SFMQ	CPU	01-09-2017		
---	-----------	------	--	----	------	-----	------------	--	--

Deze nieuwe regel luidt:

2	Industrie	2026	Monteur électricien/Monteuse électricienne	id	SFMQ		29-08-22		
---	-----------	------	--	----	------	--	----------	--	--

§ 2. In dezelfde bijlage wordt een nieuwe regel toegevoegd na de regel:

3	Construction	3037	Carreleur/Carreulse	id	SFMQ	CPU	01-09-2017		
---	--------------	------	---------------------	----	------	-----	------------	--	--

Deze nieuwe regel luidt:

3	Construction	3039	Auxiliaire du bâtiment	id	SFMQ		01-09-2021		
---	--------------	------	------------------------	----	------	--	------------	--	--

§ 3. In dezelfde bijlage worden twee nieuwe regels toegevoegd na de regel :

7	Economie	7005	Assistant/Assistante de réception – téléphoniste	id	CCPQ				
---	----------	------	--	----	------	--	--	--	--

Deze nieuwe regels luiden als volgt:

7	Economie	7010	Magasinier/Magasinière	id	SFMQ	CPU	01/09/2021		
7	Economie	7011	Valoriste généraliste	id	SFMQ		01/09/2022		

**Art. 6. § 1.** In bijlage IX wordt na de regel:

Construction	Installations électriques du bâtiment	Aide-électricien/Aide-électricienne	id.	CCPQ					
--------------	---------------------------------------	-------------------------------------	-----	------	--	--	--	--	--

een nieuwe regel, luidend als volgt, ingevoegd:

Construction	Equipement du bâtiment	Monteur électricien/Monteuse électricienne	id.	SFMQ		29-08-2022			
--------------	------------------------	--	-----	------	--	------------	--	--	--

2. In dezelfde bijlage worden twee nieuwe regels toegevoegd na de regel:

Economie	Travaux de magasin	Auxiliaire de magasin	id.	CCPQ					
----------	--------------------	-----------------------	-----	------	--	--	--	--	--

Deze nieuwe regels luiden als volgt:

Economie	Travaux de magasin	Valoriste généraliste	id.	SFMQ		29-08-2022			
Economie	Travaux de magasin	Magasinier/Magasinière	id.	SFMQ	CPU	01-09-2021			

**Art. 7.** Dit besluit heeft uitwerking met ingang van 29 augustus 2022, met uitzondering van de gegroepeerde basisopties waarvoor de openingsdatum op 1 september 2021 is vastgesteld.

**Art. 8.** De Minister van Onderwijs is belast met de uitvoering van dit besluit.

Brussel, 2 maart 2023.

De Minister-President,  
P.-Y. JEHOLET  
De Minister van Onderwijs,  
C. DESIR

---

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

[C – 2023/41014]

**2 MARS 2023. — Arrêté du Gouvernement de la Communauté française approuvant le programme général de formation professionnelle continue des membres de l'équipe éducative des écoles et des membres du personnel de l'équipe pluridisciplinaires des centres PMS pour la période entre les années scolaires 2023-2024 et 2028-2029 de la Fédération des Etablissements Libres Subventionnés Indépendants (FELSI)**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le livre 6 du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et portant le titre relatif à la formation professionnelle continue des membres de l'équipe éducative des écoles et des membres du personnel de l'équipe pluridisciplinaire des centres PMS, article 6.1.5-9, titre 1<sup>er</sup> ;

Vu l'avis de la Commission de pilotage du 17 janvier 2023 ;

Sur la proposition de la Ministre de l'Education ;

Après délibération,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** Pour l'enseignement fondamental et secondaire ordinaire et spécialisé, le programme général de formation professionnelle continue à destination des membres des équipes éducatives des écoles, présenté par la Fédération des Etablissements Libres Subventionnés Indépendants (FELSI), repris en annexe, est approuvé pour la période entre les années scolaires 2023-2024 et 2028-2029.

**Art. 2.** Le présent arrêté entre en vigueur lors de sa publication au *Moniteur belge*.

**Art. 3.** Le Ministre qui a l'éducation dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 2 mars 2023.

Le Ministre-Président,  
P.-Y. JEHOLET  
La Ministre de l'Education,  
C. DESIR

---

ANNEXE Programme général "école" 2023/2029 - FELSI					
Orientation de formation	Thème de formation	Intitulé de formation	Objectifs de la formation	Public-cible visé	Justification du niveau de formation (IR ou R)
<b>O 1 S'approprier l'approche évolutive de prise en charge des besoins d'apprentissages de tous les élèves via notamment des pratiques de différenciation pédagogique, l'observation fine, et l'évaluation diagnostique et formative</b>	Les pratiques de différenciation pédagogique (dans la classe, accompagnement personnalisé et dispositifs spécifiques complémentaires)	Appropriation de pratiques de différenciation dans le cadre des projets pédagogiques issus du courant de l'Education Nouvelle (Decroly, Freinet, Oury ...)	<ul style="list-style-type: none"> <li>* A partir des concepts théoriques, construire et/ou mettre en oeuvre des outils d'analyse réflexive choisis par le réseau sur les pratiques de différenciation</li> <li>* Elaborer des pistes d'actions afin de faire évoluer ses pratiques, les actualiser et les réguler</li> </ul>	Enseignant.e.s de l'enseignement fondamental ordinaire, secondaire ordinaire et spécialisé. Coordonnateur/membres des équipes pluridisciplinaires des pôles territoriaux	Choix méthodologiques
	Appropriation de pratiques de différenciation dans le cadre des projets pédagogiques issus du courant de l'Education Nouvelle (Decroly, Freinet, Oury ...)	Appropriation de pratiques de différenciation dans le cadre des projets pédagogiques issus du courant de l'Education Nouvelle (Decroly, Freinet, Oury ...)	<ul style="list-style-type: none"> <li>* A partir des concepts théoriques, construire et/ou mettre en oeuvre des outils d'analyse réflexive choisis par le réseau sur les pratiques de différenciation</li> <li>* Elaborer des pistes d'actions afin de faire évoluer ses pratiques, les actualiser et les réguler</li> </ul>	Enseignant.e.s de l'enseignement fondamental ordinaire et secondaire ordinaire.	
	Mise en oeuvre du Plan individuel d'apprentissage (PIA) intégré dans le Plan individuel de Transition (PIT) dans mon école	Mise en oeuvre du Plan individuel d'apprentissage (PIA) intégré dans le Plan individuel de Transition (PIT) dans mon école	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Réaliser un état des lieux des pratiques de l'école concernant le dispositif PIA/PIT</li> <li>* Construire et/ou mettre en oeuvre une grille d'observation de l'élève réflexive et concertée</li> <li>* Concevoir le travail de la démarche du PIA dans les différentes composantes de la charge du membre du personnel</li> </ul>	Membres du personnel de l'enseignement spécialisé déclinable selon le public du niveau fondamental ou secondaire	Utilisation d'outils "réseau". Il n'existe en effet pas d'outils/canevas communs PIA en IR. Les structures PIA/PIT varient d'un PO à l'autre et certaines sont numériques (InstitInfo,...)
	L'évaluation au service des apprentissages	Pratiques d'évaluation diagnostique, formative ou certificative dans le cadre des projets pédagogiques issus du courant de l'Education Nouvelle (Decroly, Freinet, Oury ...)	<ul style="list-style-type: none"> <li>* A partir des concepts théoriques, échanger des expériences, sur des pratiques d'évaluation</li> <li>* Construire et/ou mettre en oeuvre des outils d'analyse réflexive choisis par le réseau en lien avec ces pratiques</li> <li>* Harmoniser les pratiques d'évaluation au sein de mon école/ réseau</li> </ul>	Enseignant.e.s de l'enseignement fondamental ordinaire et secondaire ordinaire.	Choix méthodologiques Formations à décliner en fonction du niveau
	Les conditions propices qui soutiennent l'engagement, la curiosité et l'envie d'apprendre de tous les élèves	Engagement, intérêt, curiosité et envie d'apprendre pour tous les élèves dans le cadre des projets pédagogiques issus du courant de l'Education Nouvelle (Decroly, Freinet, Oury ...)	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Echanger des expériences sur des pratiques favorisant la mise en action de la pensée de tous les élèves dans le cadre des pédagogies spécifiques propres au réseau</li> <li>* Développer une approche réflexive à partir de ces expériences et stratégies d'apprentissage propres au réseau</li> <li>* Elaborer et mettre en oeuvre des pistes d'actions durables afin d'améliorer ses pratiques, les actualiser et les réguler</li> </ul>	Enseignant.e.s de l'enseignement fondamental ordinaire et secondaire ordinaire.	Choix méthodologiques * méthodes de travail spécifiques
<b>O2 Comprendre et s'approprier les enjeux et les atouts du système éducatif en vue de favoriser l'accrochage scolaire</b>	Les dispositifs de prévention et le suivi durable des projets mis en place	Appropriation de pratiques autour de l'accrochage scolaire dans le cadre des projets pédagogiques issus du courant de l'Education Nouvelle (Decroly, Freinet, Oury ...)	<ul style="list-style-type: none"> <li>* A partir des concepts théoriques, identifier, dans les projets pédagogiques issus du courant de l'éducation nouvelle, les leviers favorisant l'accrochage scolaire</li> <li>* Elaborer et mettre en oeuvre des pistes d'actions durables afin d'améliorer ses pratiques, les actualiser et les réguler</li> </ul>	Membres du personnel de l'enseignement fondamental ordinaire	
	Les rôles des différents acteurs et leurs possibilités d'action; les partenariats à mettre en place	Elaboration d'un plan d'actions d'accrochage scolaire dans mon école d'enseignement spécialisé et/ou qualifiant	<ul style="list-style-type: none"> <li>* A partir des concepts théoriques, identifier, dans les projets pédagogiques, les leviers favorisant l'accrochage scolaire susceptibles d'être mobilisés dans mon école</li> <li>* Elaborer et mettre en oeuvre un plan d'actions d'accrochage scolaire spécifique mobilisant l'équipe éducative et les partenaires extérieurs</li> <li>* Evaluer et réguler ses pratiques</li> </ul>	Membres du personnel de l'enseignement spécialisé et ordinaire qualifiant ainsi que des partenaires extérieurs des centres adossés (SPJ, CIES,...)	Réinvestissement et mobilisation des baisses communes Etablissement de l'état des lieux et d'un plan d'actions propres à l'école
	Le travail collaboratif entre professeurs de cours généraux et de cours techniques ou de pratiques professionnelles (PECQ)	Articulation entre cours généraux et cours techniques et de pratique professionnelle dans le cadre des projets pédagogiques des écoles	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Analyser les conditions d'une articulation de qualité entre cours généraux et cours techniques et de pratique professionnelle en lien avec les projets d'école et les formations proposées</li> <li>* Construire des situations d'apprentissage permettant cette articulation.</li> </ul>	Enseignant.e.s de l'enseignement secondaire ordinaire et spécialisé	
<b>O 3 Comprendre et s'approprier le nouveau parcours d'enseignement qualifiant et la gouvernance du qualifiant*</b>					

<p><b>O 4 Comprendre et s'approprier l'approche éducative de l'orientation</b></p>	<p>L'éducation au choix: démarches et outils</p>	<p>Appropriation de pratiques d'autodétermination dans le cadre des projets pédagogiques issus du courant de l'Education Nouvelle (Decroly, Freinet, Oury...)</p>	<p>* A partir des concepts théoriques, échanger des expériences pédagogiques soutenant le développement de l'autodétermination de l'élève dans sa scolarité * Construire et/ou utiliser des outils d'analyse réflexive propres aux écoles du réseau * Soutenir les habiletés d'autodétermination et faire évoluer ses pratiques</p>	<p>Enseignant.e.s de l'enseignement fondamental ordinaire, secondaire ordinaire et spécialisé</p>	<p>Reférences scientifiques: Wehmsayer &amp; Agran Le soutien au développement de l'autodétermination: <a href="https://www.laibecole.ca/fr/soutien-developpement-autodetermination/">https://www.laibecole.ca/fr/soutien-developpement-autodetermination/</a></p>
<p><b>O 5 Développer une approche critique et réflexive (à la fois l'aspect collectif et individuel) en vue d'adapter et d'ajuster ses pratiques professionnelles au service des apprentissages des élèves</b></p>	<p>Le recueil d'information pour prendre du recul par rapport à ses pratiques</p>	<p>L'enseignement explicite: initiation</p>	<p>* Découvrir les résultats des recherches sur l'enseignement explicite * S'approprier des outils d'observation des gestes professionnels à partir du modèle de l'enseignement d'élèves de progresser) dans ma classe * Analyser ses pratiques et construire des pistes complémentaires pour porter un regard réflexif sur sa pratique et la faire évoluer</p>	<p>Sujet non abordé par l'IFPC. L'enseignement explicite, qui est un choix du réseau</p>	
<p><b>O 6 Encourager et développer les pratiques collaboratives et l'intelligence collective à partir des besoins de la communauté éducative et des partenariats externes</b></p>	<p>L'exploration de démarches, de dispositifs et d'outils favorisant la réflexivité collective</p>	<p>Le renforcement de la posture professionnelle grâce aux pratiques d'intervention</p>	<p>* Situer et expliciter le cadre à construire pour pratiquer des interventions * S'approprier des outils de gestion, d'analyse et d'évaluation des interventions * Pratiquer en équipe des interventions * Evaluer régulièrement le processus</p>	<p>Enseignant.e.s de l'enseignement spécialisé et secondaire ordinaire</p>	<p>Formation dispensée à Diercova par les écoles mobiles <a href="https://synopsia.ch/articles/intercrosia/">https://synopsia.ch/articles/intercrosia/</a></p>
<p><b>O 7 Encourager et développer les pratiques collaboratives et l'intelligence collective à partir des besoins de la communauté éducative et des partenariats externes</b></p>	<p>Le portefeuille</p>	<p>Construction de l'identité de notre école</p>	<p>* Réaliser un état des lieux des pratiques pédagogiques et éducatives en regard du projet d'école * Identifier les éléments présents et les lignes directrices * Construire un fil conducteur pédagogique et éducatif * Communiquer, transmettre et informer quant à ces projets * Evaluer régulièrement la mise en oeuvre de ces projets</p>	<p>Membres du personnel de l'enseignement fondamental et secondaire ordinaire</p>	
<p><b>O 8 Encourager et développer les pratiques collaboratives et l'intelligence collective à partir des besoins de la communauté éducative et des partenariats externes</b></p>	<p>Les différentes formes et modalités des pratiques collaboratives</p>	<p>Renforcement de la posture professionnelle et partage des acquis grâce à l'utilisation du portfolio <sup>2</sup></p>	<p>* Remobiliser la philosophie générale du portfolio et ses plus-values * Développer sa capacité d'observation, de questionnement, d'analyse et de régulation de ses pratiques professionnelles en mobilisant le portfolio * Expérimenter la formalisation de ses pratiques : écriture réflexive, carte mentale, mobilisation des traces...</p>	<p>Membres du personnel de l'enseignement spécialisé, secondaire et fondamental ordinaire Coordonnateurs/membres des équipes pluridisciplinaires des pôles territoriaux</p>	<p>Réinvestissement et mobilisation des baisses communes Journées non consécutives pour permettre l'expérimentation Activation quand l'outil Portfolio est stabilisé</p>
<p><b>O 9 Encourager et développer les pratiques collaboratives et l'intelligence collective à partir des besoins de la communauté éducative et des partenariats externes</b></p>	<p>La construction et entretien d'une dynamique collective au sein de l'équipe éducative</p>	<p>Transitions scolaires dans le cadre des projets pédagogiques issus du courant de l'Education Nouvelle (Decroly, Freinet, Oury...)</p>	<p>* Echanger des expériences en matière de travail collaboratif et d'intelligence collective dans les écoles du réseau * S'approprier et/ou utiliser des outils d'analyse réflexive * Elaborer des pistes d'actions afin de faire évoluer ses pratiques collaboratives en lien à l'intelligence collective * Mettre en place des actions collaboratives efficaces qui facilitent les transitions des élèves et la continuité tout au long du parcours scolaire au sein de nos écoles ou entre nos écoles</p>	<p>Membres du personnel de l'enseignement spécialisé et fondamental ordinaire et secondaire ordinaire</p>	<p>Mutualisation d'outils et dispositifs spécifiques communs aux écoles et aux institutions.</p>
<p><b>O 10 Encourager et développer les pratiques collaboratives et l'intelligence collective à partir des besoins de la communauté éducative et des partenariats externes</b></p>	<p>Partenariats avec les familles associant l'équipe éducative de mon école et des acteurs extérieurs</p>	<p>Partenariat avec les familles associant l'équipe éducative de mon école et des acteurs extérieurs</p>	<p>* A partir de l'analyse comparative des différents dispositifs existant au sein des écoles, s'approprier, mettre en oeuvre un ou plusieurs outils afin de développer la collaboration avec les familles et les partenaires extérieurs, en tenant compte, le cas échéant, de l'approche pluridisciplinaire inhérente aux projets associant école et centres adossés (les Services Résidentiels pour Jeunes, Centres de Jour pour Enfants Scolarisés, Centres de Réadaptation Ambulatoire, Services de l'Aide à la Jeunesse, Service de Protection Judiciaire, Services d'Accrochage Scolaire, ...) * Actualiser et réguler ses pratiques [2]</p>	<p>Membres du personnel de l'enseignement maternel ordinaire et spécialisé</p>	<p>En lien avec l'orientation "Contribuer à réduire les inégalités scolaires et les discriminations". Mise en oeuvre d'un module de formation en collaboration avec la Fondation Roi Baudouin. Est en lien également avec l'orientation O8.</p>

	<p>La communication avec les familles enrichie par des techniques théâtrales dans le cadre des projets pédagogiques issus du courant de l'Éducation Nouvelle (Decroly, Freinet, Oury...)</p>	<p>* A partir de techniques d'expression, identifier et s'approprier des pratiques à mettre en oeuvre quotidiennement dans les classes, au sein des équipes, avec les familles.</p>	<p>Membres du personnel de l'enseignement fondamental et secondaire, ordinaire et spécialisé.</p>
<p>Connaissances scientifiques, didactiques et techniques en lien avec les référentiels et les programmes</p>	<p>Le nombre, la numération, le raisonnement pour les élèves à besoins spécifiques XXX en lien avec nos programmes</p>	<p>* A partir des programmes du réseau, développer la notion de nombre vers l'apprentissage de la numération          * Echanger de manière réflexive sur l'objet à travailler, comment le travailler, avec quel matériel didactique          * Mettre en place la numération en adaptant/utilisant des outils proposés en formation et en se reposant sur la compréhension d'algorithmes du système décimal          * Stimuler les contenus de pensée et les représentations mentales... une toile de fond dans tout apprentissage.</p>	<p>Enseignant.e.s de l'enseignement spécialisé          à décliner selon la typologie</p>
<p>O7 s'approprier et mettre en oeuvre les référentiels et les programmes</p>	<p>Gestes mentaux pour restaurer la confiance des élèves en leur potentiel en lien avec nos programmes</p>	<p>A partir des programmes du réseau, comprendre comment les gestes mentaux "Attention-Compréhension-Mémorisation-Réflexion-Imagination" se lient entre eux pour permettre l'apprentissage en profondeur mentales chez les élèves          * Amener les gestes mentaux à la conscience</p>	<p>Enseignant.e.s de l'enseignement spécialisé</p>
	<p>Accompagnement de l'élève en situation de polyhandicap au sein de son école</p>	<p>* A partir des concepts sur les grandes pathologies rencontrées dans l'enseignement de type 4 ainsi que la réalité médicale de l'élève en situation de polyhandicap, remobiliser les connaissances de base pour comprendre les besoins des élèves en situation de polyhandicap          * Améliorer sa capacité à trouver les gestes adéquats, adapter son comportement et ses pratiques pédagogiques au sein de son école          * Découvrir comment donner un cadre structuré, sécurisant et stimulant à l'élève en situation de polyhandicap, en fonction des ressources à disposition dans sa classe</p>	<p>Enseignant.e.s de l'enseignement spécialisé</p>
	<p>Initiation à la pédagogie Montessori</p>	<p>* S'approprier les notions centrales de la pédagogie Montessori (posture de l'enseignant, préparation de l'environnement et choix de différents matériels à développer)          * Corrélier ces notions avec les fonctions exécutives          * Identifier des pistes d'actions afin de les transférer dans ses pratiques de classe          * Evaluer et réguler ses pratiques</p>	<p>Enseignant.e.s de l'enseignement spécialisé</p>
	<p>Construction du temps en lien avec les programmes</p>	<p>A partir des étapes du développement du temps, construire des activités pédagogiques en lien avec les programmes et le développement spiralaire des compétences, savoir-faire et savoirs.</p>	<p>Membres du personnel de l'enseignement fondamental ordinaire</p>
	<p>Construction de l'espace en lien avec les programmes</p>	<p>* A partir des étapes du développement de l'espace, construire des activités pédagogiques en lien avec les programmes et le développement spiralaire des compétences, savoir-faire et savoirs.</p>	<p>Membres du personnel de l'enseignement fondamental ordinaire</p>
	<p>Constructions logico-mathématiques et du système de numération en lien avec les programmes</p>	<p>* A partir des étapes du développement de la pensée logico-mathématique, construire des activités pédagogiques en lien avec les programmes et le développement spiralaire des compétences, savoir-faire et savoirs.</p>	<p>Membres du personnel de l'enseignement fondamental ordinaire et de l'enseignement secondaire ordinaire</p>
	<p>Méthodes de lecture en lien avec les programmes</p>	<p>* Articuler certaines pratiques d'apprentissage de la lecture, liées aux méthodes utilisées dans nos écoles, aux données théoriques issues de la recherche          * Analyser les erreurs des élèves afin de proposer des activités liées à leurs besoins          * Concevoir des pistes d'aménagements face aux difficultés d'apprentissage rencontrées par des élèves</p>	<p>Membres du personnel de l'enseignement fondamental ordinaire et spécialisé</p>



	<p>Apprentissage de la lecture avec une déficience mentale légère en lien avec les programmes</p>	<p>* Articuler certaines pratiques d'apprentissage de la lecture, liées aux méthodes utilisées dans nos écoles, aux données théoriques issues de la recherche.                  * Analyser les erreurs des élèves afin de proposer des activités liées à leurs besoins                  * Appréhender des pistes d'aménagements face aux difficultés d'apprentissage rencontrées par les élèves au sein de nos écoles</p>	<p>Enseignant.e.s de l'enseignement spécialisé pluridisciplinaires des pôles territoriaux</p>	<p>Membres des équipes</p>
	<p>GrammR dans des écoles à pédagogie Decoly, Frenet, mixtes</p>	<p>* Echanger sur des expérimentations menées dans les classes.                  * Construire et planifier des activités en adéquation avec la pédagogie propre à chaque école                  * Les analyser et les évaluer sur la base des données issues de la recherche.</p>	<p>Enseignant.e.s de l'enseignement fondamental et secondaire, ordinaire et spécialisé</p>	
<p>Appropriation des programmes en général et de chaque programme en particulier</p>	<p>Formation aux programmes du tronc commun</p>	<p>* S'approprier la structure et l'organisation du programme (utiliser les liens, naviguer...)                  * Construire des activités interdisciplinaires dans le cadre du projet pédagogique de l'école                  * Enrichir les pistes proposées                  * Evaluer ce qui est déjà mis en oeuvre</p>	<p>Enseignant.e.s de l'enseignement fondamental et secondaire, ordinaire et spécialisé</p>	<p>Complémentaire à la ligne 71</p>
<p>Programmes et référentiels au service de la transversalité et de l'interdisciplinarité</p>	<p>Situations mobilisatrices interdisciplinaires en lien avec les programmes</p>	<p>* Construire des activités interdisciplinaires en lien avec les programmes, avec d'autres enseignant.e.s, en mêlant des disciplines enseignées par des titulaires et par des maîtres spéciaux</p>	<p>Membres du personnel de l'enseignement fondamental ordinaire</p>	
<p>Mise en œuvre des programmes : situations et séquences d'apprentissage</p>	<p>CAP langue moderne ou éducation physique / psychomotricité entre les écoles du réseau</p>	<p>Dans le respect des critères des CAP...                  * Partager ses pratiques dérivées aux activités interdisciplinaires basées sur les langues modernes ou l'éducation physique et la psychomotricité                  * Prendre appui sur des recherches théoriques en faisant appel à un expert                  * Construire des situations mobilisatrices                  * Les éprouver et les évaluer                  * Les aménager</p>	<p>Membres du personnel de l'enseignement fondamental ordinaire</p>	<p>A déléguer selon l'objet: langue moderne ou éducation physique/psychomotricité QO17 Fonda et secondaire?</p>
	<p>Situations mobilisatrices en sciences en lien avec les programmes</p>	<p>* Etablir des liens entre les exigences du programme en sciences et d'autres contenus d'apprentissage                  * Construire des situations riches, interdisciplinaires                  * Enrichir son enseignement au travers des acquis de la formation</p>	<p>Membres du personnel de l'enseignement fondamental ordinaire</p>	
	<p>Situations mobilisatrices en FMITTN en lien avec les programmes</p>	<p>* Etablir des liens entre les exigences du programme de formation manuelle, technique, technologique et numérique et d'autres contenus d'apprentissage                  * Construire des situations riches, interdisciplinaires; en utilisant les situations offertes par la FMITTN comme portes d'entrée                  * Enrichir son enseignement au travers des acquis de la formation</p>	<p>Membres du personnel de l'enseignement fondamental ordinaire Enseignants de l'enseignement secondaire ordinaire</p>	
	<p>Situations mobilisatrices en éveil aux langues en lien avec les programmes</p>	<p>* Construire des situations riches et variées en adéquation avec la pédagogie propre à chaque école participant à un éveil aux langues !!</p>	<p>Enseignants de l'enseignement ordinaire (maternel, P1 et P2)</p>	<p>Cet intitulé concerne l'éveil aux langues, qui n'a pas de référentiel propre et qui est à construire par chaque instituteur-trice dans le cadre de son quotidien de classe</p>
	<p>Situations mobilisatrices en formation historique, géographique, économique et sociale en lien avec les programmes</p>	<p>* Etablir des liens entre les exigences du programme de formation historique, géographique, économique et sociale et d'autres contenus d'apprentissage                  * Construire des situations riches, interdisciplinaires; en utilisant les situations offertes par la FHGES comme portes d'entrée                  * Enrichir son enseignement au travers des acquis de la formation</p>	<p>Membres du personnel de l'enseignement fondamental ordinaire Enseignants de l'enseignement secondaire ordinaire</p>	

	<p>Situations mobilisatrices et construction du parcours d'éducation culturelle et artistique dans chaque école en lien avec les programmes</p> <p>Situations mobilisatrices et construction du parcours d'éducation culturelle et artistique dans chaque école en lien avec les programmes</p> <p>Mise en oeuvre des programmes du tronc commun</p> <p>Protage de l'implantation, de la mise en oeuvre et du suivi des programmes et référentiels au sein d'une école</p>	<p>* A partir des 3 domaines ECA, construire des activités pédagogiques, des outils et des méthodes en lien avec les programmes afin de rencontrer les attendus du référentiel</p> <p>* A partir des 3 domaines PECA, construire des outils et méthodes de mise en place du PECA dans son école</p> <p>* Faire le point sur l'appropriation et la mise en oeuvre des programmes</p> <p>* Echanges de pratiques</p> <p>* Mise en évidence des croisements interdisciplinaires fructueux au sein de l'école, dans le cadre du projet pédagogique</p>	<p>Membres du personnel de l'enseignement fondamental ordinaire, secondaire ordinaire (TC), spécialisé</p> <p>Référents PECA</p> <p>Complémentaire à la ligne 62</p>	<p>Choix méthodologiques et organisationnels du réseau formation à décliner dans les 3 domaines: expression française et corporelle, expression musicale, expression plastique</p> <p>Choix méthodologiques et organisationnels du réseau</p>
<p>09 Soutenir le développement des compétences professionnelles liées au Français - langue d'apprentissage et au Français - langue de scolarisation</p>	<p>Mise en oeuvre du FLA et de la didactique du FLSco dans son école</p> <p>Mise en oeuvre du DIASPA dans son école</p> <p>Mise en oeuvre de la diversité linguistique sociale et culturelle + Le contexte plurilingue pour enseigner</p>	<p>* Mettre en oeuvre concrètement dans le contexte de mon école et des spécificités de mon réseau le FLA/FLSco</p> <p>* S'approprier la didactique du FLA/FLSco en fonction du programme du réseau et construire des séquences pédagogiques</p> <p>* S'approprier l'approche interdisciplinaire du FLA/FLSco</p> <p>* Mettre en oeuvre concrètement dans le contexte de mon école et des spécificités de mon réseau un DIASPA</p> <p>* S'approprier et mettre en oeuvre des outils, ressources et pratiques qui répondent aux questionnements ayant trait tant aux représentations liées aux langues et cultures ainsi qu'aux différents profils langagiers</p>	<p>Membres du personnel de l'enseignement ordinaire.</p> <p>Enseignant.e.s de l'enseignement spécialisé pluridisciplinaires des pôles territoriaux</p> <p>Membres des équipes</p>	<p>Approfondissement</p> <p>Approfondissement</p>
<p>10 Contribuer à rendre l'école inclusive</p>	<p>Communication alternative et augmentative: Applied Behaviour Analysis (ABA), dispositif "Communication Handicap complexe: Evaluer, S'adapter, S'adapter, Elaborer un Projet Individualisé" (CHESSEP), Picture Exchange Communication System (PECS), Outil "Com Voer", système de communication "Makaton", outils numériques...</p> <p>Appropriation des aspects audiolinguistiques de la surdité</p>	<p>* Evaluer les aspects verbaux et non-verbaux de la communication chez la personne présentant un handicap</p> <p>* S'approprier et construire des outils d'observation dans le domaine de la communication</p> <p>* Partager et/ou concevoir des dispositifs favorisant les compétences communicationnelles //</p> <p>* A partir des concepts théoriques concernant la première approche des troubles, s'approprier les connaissances liées à l'audiophonologie, au dépannage, à l'appareillage (prothèse), à la rééducation</p> <p>* Expérimenter des techniques de communication et d'interprétation pour accompagner des enfants présentant des troubles de surdité dans mon école</p>	<p>Enseignant.e.s de l'enseignement spécialisé pluridisciplinaires des pôles territoriaux</p> <p>Membres des équipes</p> <p>Membres des équipes</p>	<p>Approfondissement</p> <p>Approfondissement</p>
	<p>Mieux comprendre la situation de l'élève sourd et allophone pour adapter l'enseignement à son profil</p> <p>Dans la peau des élèves à besoins spécifiques. Mieux les comprendre pour mieux les accompagner dans mon école</p>	<p>* S'approprier des outils d'analyse des besoins langagiers des élèves sourds afin d'établir leur profil</p> <p>* Elaborer des stratégies (dispositifs et outils didactiques) répondant à leurs besoins langagiers spécifiques</p> <p>* Identifier les pistes de transfert possibles pour sa pratique de classe</p> <p>* A partir des concepts théoriques, appréhender, grâce à des mises en situation, les ressentis des élèves en situation de troubles des apprentissages</p> <p>* Recenser les dispositifs d'accompagnements personnalisés mis en place pour les élèves dans l'école</p> <p>* Elaborer d'autres pistes et outils à mettre en place pour accompagner ces élèves</p> <p>* Identifier les ressources pédagogiques (outils, adaptations...) mobilisables dans le cadre des cours disciplinaires et de pratiques professionnelles dans mon école ou dans mon réseau</p>	<p>Enseignant.e.s de l'enseignement spécialisé pluridisciplinaires des pôles territoriaux</p> <p>Membres des équipes</p> <p>Membres des équipes</p>	<p>Approfondissement</p> <p>Approfondissement</p>

	<p>Trouble alimentaire chez l'élève avec trouble du spectre de l'autisme (TSA) en école</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* A partir des concepts théoriques sur les troubles du spectre de l'autisme, identifier les différents troubles alimentaires rencontrés chez les élèves avec TSA</li> <li>* Analyser une /des situations problèmes et différencier les causes à l'origine du trouble alimentaire</li> <li>* Développer un plan d'intervention comportemental et identifier des pistes de transfert vers sa pratique</li> </ul>	<p>Membres du personnel de l'enseignement spécialisé Membres des équipes pluridisciplinaires des pôles territoriaux</p>
<p>Les stratégies d'enseignement dans le cadre de l'école inclusive</p>	<p>Construction de pratiques pédagogiques universelles dans le cadre de l'école inclusive et des projets pédagogiques issus du courant de l'Éducation Nouvelle (Decroly, Freinet, Oury ...)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* A partir des concepts théoriques, construire des pratiques pédagogiques universelles</li> <li>* Adapter ces pratiques en fonction des projets pédagogiques des écoles</li> <li>* Evaluer ces pratiques mises en place</li> </ul>	<p>Enseignant.e.s de l'enseignement fondamental et secondaire ordinaire Membres des équipes pluridisciplinaires des pôles territoriaux</p>
	<p>Accompagnement d'élèves avec troubles neurovisuels</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* A partir des concepts théoriques concernant la première approche des troubles, comprendre les troubles neurovisuels (dysfonctionnements d'origine cérébrale, c'est-à-dire non lié à un problème d'œil)</li> <li>* Reconnaître les difficultés</li> <li>* Elaborer et mettre en oeuvre des pistes d'actions pour accompagner des enfants présentant des troubles neurovisuels dans mon école</li> <li>* Réguler et actualiser ses pratiques</li> </ul>	<p>Enseignant.e.s de l'enseignement spécialisé Membres des équipes pluridisciplinaires des pôles territoriaux</p>
	<p>Fonctions exécutives et besoins spécifiques dans mon école de l'enseignement spécialisé</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* A partir des concepts théoriques des fonctions exécutives, établir des liens avec l'ensemble des fonctions cognitives</li> <li>* Etablir des liens entre les fonctions exécutives et les difficultés vécues par les élèves dans sa classe</li> <li>* Contextualiser et mettre en oeuvre les bilans neuropsychologique dans sa pratique en école</li> <li>* Adapter sa pratique pédagogique pour travailler les fonctions exécutives dans son école</li> <li>* Actualiser et réguler ses pratiques</li> </ul>	<p>Membres du personnel de l'enseignement spécialisé</p>
	<p>Initiation à l'intégration sensorielle dans ma classe et/ ou dans mon école</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* S'approprier les fondements théoriques de l'intégration sensorielle selon J. Ayres</li> <li>* Venir en observation pour évaluer les fonctionnements sensoriels typiques des élèves de mon école</li> <li>* Identifier l'impact des troubles de l'intégration sensorielle sur le quotidien et les apprentissages</li> <li>* Concevoir des activités en intégration sensorielle dans mon école</li> </ul>	<p>Membres du personnel de l'enseignement spécialisé fondamental et secondaire pluridisciplinaires des pôles territoriaux</p>
	<p>Approche de la stimulation basale chez l'élève en situation de polyhandicap dans mon école CS2</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* S'approprier les fondements théoriques de la stimulation basale</li> <li>* Echanger de manière réflexive afin d'ajuster son accompagnement en référence aux principes de la stimulation basale</li> <li>* Appréhender la réalité sensorielle des élèves en situation de polyhandicap et créer les conditions favorisant leur participation active</li> <li>* Elaborer les modalités concrètes d'intervention dans le cadre du Plan Individuel d'Apprentissage de l'élève</li> </ul>	<p>Membres du personnel de l'enseignement spécialisé</p>
	<p>Formation pratique à l'approche TEACCH (en complémentarité avec l'IFPC)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* A partir des concepts théoriques abordés à l'IFPC, mettre en pratique une capacité d'observation des principes de l'approche Teacch ainsi que des stratégies pédagogiques dans le cadre des classes d'application du réseau</li> <li>* Sur base de cette observation, élaborer et mettre en oeuvre des pistes d'intervention concrètes transférables dans sa classe</li> <li>* Evaluer et réguler ses pratiques</li> </ul>	<p>Membres du personnel de l'enseignement spécialisé fondamental et secondaire pluridisciplinaires des pôles territoriaux Membres des équipes</p>

<p><b>O11 Contribuer à la transition écologique</b></p>	<p>Le pilotage des projets en lien avec les enjeux de la transition écologique et le développement durable au sein des écoles</p>	<p>Formation de "maîtres de stage" au sein des classes à pédagogie adaptée aux élèves présentant de l'autisme</p>	<p>* Approfondir certaines notions théoriques et actualiser ses connaissances d'une démarche éducative spécifique aux élèves porteurs d'autisme          * S'approprier de nouveaux outils susceptibles d'être utilisés par les stagiaires leurs observations et dans le transfert des nouveaux acquis vers leur salle de classe          * Elaborer des stratégies (outils et dispositifs) afin de guider les stagiaires dans leurs observations et dans le transfert des nouveaux acquis vers leur salle de classe          * S'approprier les pratiques du feedback          * S'approprier la gestion des stagiaires et de ses élèves concomitamment dans sa classe. ☹</p>	<p>Membres du personnel de l'enseignement fondamental et secondaire spécialisés souhaitant être formateurs "réseau" et accueillir des stagiaires dans le cadre de la formation "Teach" dispensée en collaboration avec l'IFPC.</p>	
<p><b>O12 Soutenir le développement des compétences professionnelles liées à des fonctions ou missions spécifiques, suivant les étapes de la carrière</b></p>	<p>Les différents délégués ou délégués-référents en charge de missions spécifiques au service de l'équipe, du collectif: (1) missions, rôles, responsabilités, postures et mise en œuvre de ces missions avec l'équipe, (2) spécificités liées à la mission convenue</p>	<p>Ecologie, société et développement durable dans nos écoles</p>	<p>* Construire des situations mobilisatrices spirales, sur base des programmes du tronc commun, afin de construire des activités porteuses de sens et développer la prise de conscience des enjeux du développement durable</p>	<p>Enseignants.es de l'enseignement fondamental et secondaire ordinaire</p>	
<p><b>O13 Soutenir le développement des compétences professionnelles des fonctions de sélection et de promotion</b></p>	<p>Les directions et directions adjointes: (1) La communication, leadership (partage, distribe), (4) La gestion des ressources et des relations humaines, (5) La gestion administrative, financière et matérielle de l'établissement, (6) La gestion des situations de crise</p>	<p>(3) Leadership dans le cadre des projets pédagogiques des écoles du réseau</p>	<p>Dans le respect des critères des CAP          * Définir collectivement les objectifs du travail de la CAP et les productions attendues en lien avec la thématique et dans le cadre de projets pédagogiques issus du courant de l'Education nouvelle          * Mettre en évidence les compétences requises liées à la mission collective en plaçant l'élève au coeur du processus          * Identifier ses besoins et les ressources disponibles          * Partager ses pratiques et travailler sur ses difficultés          * Confronter son rôle et ses missions          * Soutenir le processus d'amélioration des pratiques par le recours à l'expertise académique, à des acteurs du monde associatif ou à des échanges issus de la littérature scientifique          * Identifier les postes de transfert des apports travaillés en formation          * Evaluer ses nouvelles pratiques</p>	<p>Membres du personnel de l'enseignement fondamental et secondaire ordinaire et spécialisé          Mise en place d'une CAP (référence aux critères)</p>	
		<p>(2) Pilotage des écoles du réseau</p>	<p>* Construire et/ou utiliser des outils afin de piloter des projets de changement, de travailler les feedbacks, d'améliorer/optimaliser la communication au sein des équipes, de remonter les équipes.          * Echanger des outils pour instaurer une organisation du travail permettant de combiner au mieux les apports de chacun          * Négocier leur adaptation à chaque cadre pédagogique en école          * Evaluer la mise en place de ces outils</p>	<p>Directions du fondamental et du secondaire, de l'enseignement ordinaire et spécialisé          Coordonnateurs des pôles territoriaux</p>	
			<p>* S'approprier la législation fondamentale (Code de l'Enseignement) relative à l'organisation de l'activité scolaire (règlement de travail, attributions, horaires, offre d'enseignement, pôles territoriaux, aménagements raisonnables, dispositifs d'intégration, entrée dans le tronc commun ...) à travers des cas concrets de nos écoles          * Identifier les acteurs institutionnels internes et externes de notre école          * Assurer le déploiement des Plans de pilotage/Contrats d'objectifs : élaboration et mise en œuvre des stratégies grâce aux outils proposés par le réseau          * Prendre connaissance et utiliser différents outils numériques susceptibles de faciliter la gestion administrative et financière des écoles (Proteo, Compteco, plateforme du réseau, différents espaces numériques, applications métiers...)</p>	<p>Educateurs.trices -économistes du secondaire de l'enseignement ordinaire et spécialisé</p>	

<p>(2) Pilotage des écoles du réseau</p>	<p>* S'approprier la législation fondamentale (Code de l'Enseignement) relative à l'organisation de l'activité scolaire (règlement de travail, attributions, horaires, offre d'enseignement, ...) à travers des cas concrets de nos écoles                  * Outiller afin de pouvoir mettre en place dans nos écoles des pratiques démocratiques de citoyenneté, la promotion de la mixité sociale, l'entrée dans le tronc commun, les dispositifs d'intégration et d'aménagements raisonnables, des plans de pilotage/contrats d'objectifs, le DAcE ainsi que la promotion de l'approche orientante                  * Identifier et s'approprier les différentes missions du directeur spécifique d'apprentissage en prenant en compte le projet pédagogique de l'école                  * Organiser l'analyse de pratiques et l'accompagnement pédagogique des enseignants intégrés dans une dynamique collective (avec une vision systémique de l'établissement), en y intégrant le projet pédagogique de l'école                  * Favoriser l'éducation au et par le numérique dans le curriculum des élèves en prenant en compte l'aspect de la prévention</p>	<p>Formations longues dispensées sur plusieurs journées</p>
<p>Elaboration et mise en oeuvre du plan de formation de son école</p>	<p>* En fonction du contexte de mon école et de la spécificité de mon réseau, à partir des objectifs spécifiques de son plan de pilotage/contrat d'objectifs, élaborer et mettre en oeuvre le plan de formation de son école au départ de sa situation concrète                  * Piloter concrètement le processus formatif en favorisant le transfert des nouveaux acquis au sein de son école                  * Articuler le portfolio au plan de formation de son école                  * Mobiliser le portfolio comme outil de développement professionnel des équipes                  * Identifier les conditions à mettre en place au sein de son école pour une utilisation optimale du portfolio au service du développement professionnel des équipes</p>	<p>Directions du fondamental et du secondaire, de l'enseignement ordinaire et spécialisé ;                  Directions adjointes de l'enseignement obligatoire</p>
<p>(3) La gestion administrative, financière et matérielle des écoles du réseau</p>	<p>* Appréhender la spécificité du réseau au sein du paysage de l'enseignement                  * S'approprier les principes de base de fonctionnement d'une ASBL dans le cadre scolaire                  * Comprendre et mobiliser les textes légaux relatifs au statut des membres du personnel subventionnés (D.01/02/1993) et relatifs au statut des directeurs et directrices (D.02/02/2007)                  * Comprendre et mobiliser les textes légaux propres au réseau réglementant la mise en disponibilité par défaut d'emploi, la réaffectation et l'octroi d'une subvention-traitement d'attente, pour tous les niveaux et types d'enseignement, dans le réseau libre subventionné non confessionnel,                  * Comprendre et mobiliser les textes légaux propres au réseau relatifs au statut des membres du personnel subventionnés : titres et fonctions (D.11/04/2014)                  * Lire et comprendre des listings mensuels de la paie et effectuer une vérification</p>	<p>Directions du fondamental et du secondaire, de l'enseignement ordinaire et spécialisé ;                  Directions adjointes de l'enseignement obligatoire</p>
<p>(5) Gestion administrative, financière et matérielle des écoles du réseau</p>	<p>* Appréhender la complexité du paysage de l'enseignement, ainsi que la spécificité du réseau au sein de celui-ci                  * S'approprier les principes de base de fonctionnement d'une ASBL dans le cadre scolaire                  * Appliquer les règles de comptabilités liées aux critères de taille d'ASBL                  * Lire un bilan, rédiger un budget ainsi que tenir la comptabilité quotidienne d'une ASBL</p>	<p>Educateurs-économistes du secondaire de l'enseignement ordinaire et spécialisé</p>
<p>(6) Gestion administrative, financière et matérielle des écoles du réseau</p>	<p>* Appréhender la complexité du paysage de l'enseignement, ainsi que la spécificité du réseau au sein de celui-ci                  * S'approprier les principes de base de fonctionnement d'une ASBL dans le cadre scolaire                  * Comprendre et mobiliser les textes légaux relatifs au statut des membres du personnel subventionnés (D.01/02/1993)                  * Comprendre et mobiliser les textes légaux réglementant la mise en disponibilité par défaut d'emploi, la réaffectation et l'octroi d'une subvention-traitement d'attente, pour tous les niveaux et types d'enseignement, dans le réseau libre subventionné non confessionnel                  * Comprendre et mobiliser les textes légaux relatifs au statut des membres du personnel subventionnés : titres et fonctions (D.11/04/2014)                  * Lire et comprendre des listings mensuels de la paie et d'effectuer une vérification</p>	<p>Secrétaires de direction du secondaire, de l'enseignement ordinaire et spécialisé</p>
<p>(4) Entretiens d'évaluation et feedbacks : les transformer en levier en lien avec le projet éducatif du réseau</p>	<p>* A partir du contexte spécifique des écoles du réseau, développer les compétences des directions lorsqu'elles doivent fixer des objectifs et donner des retours à leurs collaborateurs                  * Développer l'habileté des directions à gérer les situations difficiles émotionnelles et/ou conflictuelles dans leur réalité d'école                  * Activer des dispositifs au service de la motivation, du développement et de l'ajustement éventuel nécessaire pour mener à bien leur projet d'école</p>	<p>Directions du fondamental et du secondaire, de l'enseignement ordinaire et spécialisé                  Coordonnateurs de pôles territoriaux</p>

<p><b>014 Soutien à l'insertion professionnelle des membres du personnel novices</b></p>	<p>Le développement d'une logique d'intégration et de soutien (notamment structurel) des enseignants novices par l'équipe</p>	<p>(6) Amélioration du climat scolaire au sein de mon équipe éducative</p>	<p>Dans le respect des critères des CAP:  <ul style="list-style-type: none"> <li>* Définir collectivement les objectifs du travail de la CAP et les productions attendues en lien avec la thématique relative à l'accueil et l'accompagnement des enseignants débutants dans le cadre de projets pédagogiques issus du courant de l'Éducation Nouvelle</li> <li>* Réaliser un état des lieux des pratiques en matière d'accueil et d'accompagnement des enseignants débutants dans nos écoles.</li> <li>* Identifier et lister les leviers contribuant à faciliter la familiarisation des nouveaux enseignants au projet pédagogique propre à l'école.</li> <li>* Soutenir le processus d'amélioration des pratiques par le recours à l'expertise académique, à des acteurs du monde associatif ou à des éclairages issus de la littérature scientifique</li> <li>* Identifier les pistes de transfert des apports travaillés en formation</li> </ul> </p>	<p>Directions du fondamental et du secondaire, de l'enseignement ordinaire et spécialisé          Coordonnateurs des pôles territoriaux</p>	
<p><b>015 Promouvoir l'évaluation au service des apprentissages</b></p>	<p>Cap - l'accueil et l'accompagnement des enseignants débutants dans le cadre de projets pédagogiques issus du courant de l'Éducation Nouvelle (Decroly, Freinet, Oury...)</p>	<p>Autoévaluation et autorégulation avec et par les élèves, dans le cadre de projets pédagogiques issus du courant de l'Éducation Nouvelle (Decroly, Freinet, Oury...)</p>	<p>Construire des repères d'autoévaluation pour un apprentissage spécifique avec les élèves  <ul style="list-style-type: none"> <li>* Impliquer l'élève dans l'utilisation de ces repères et dans la régulation de ses apprentissages</li> <li>* Échanger sur les outils qui permettent aux élèves de cibler leurs forces et leurs faiblesses</li> <li>* Construire des outils afin que les élèves parviennent à réguler progressivement, eux-mêmes, leurs apprentissages</li> <li>* Évaluer ces outils</li> </ul> </p>	<p>Membres du personnel de l'enseignement fondamental ordinaire          Enseignants secondaires ordinaires</p>	
<p><b>016 Développer la dimension démocratique et citoyenne dans les pratiques professionnelles et l'organisation de la vie scolaire</b></p>	<p>L'implication de l'auto-évaluation et de l'auto-régulation par l'élève</p>	<p>Mise en oeuvre d'outils de démocratie participative au sein de mon école</p>	<p>À partir des concepts théoriques, mettre en oeuvre un ou des outils de démocratie participative en fonction du type de décisions à prendre  <ul style="list-style-type: none"> <li>* Mettre en oeuvre un plan d'actions mobilisant un ou des outils de démocratie participative</li> <li>* Définir des actions correctives dans le plan d'actions favorisant une participation accrue de tous les acteurs à la vie scolaire</li> </ul> </p>	<p>Membres du personnel de l'enseignement fondamental et secondaire, ordinaire et spécialisé</p>	<p>Initié à décliner selon les acteurs visés (Élèves, parents ou membres du personnel)</p>
					<p>Programmes</p>

<p><b>O17</b> Elaborer, mettre en œuvre et évaluer des processus et des pratiques écoles, dans une perspective collaborative et de développement professionnel et organisationnel</p>	<p>L'évaluation intermédiaire de la mise en œuvre des contrats d'objectifs</p>	<p>Processus de contractualisation et d'évaluation de la mise en œuvre des contrats d'objectifs des écoles du réseau</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* A partir des concepts théoriques, s'approprier des outils d'élaboration, de mise en œuvre des contrats d'objectifs (de gestion de projets) et d'évaluations intermédiaire et finale propres au réseau</li> <li>* Echanger sur les outils mis en place</li> <li>* Les évaluer et les adapter</li> </ul>	<p>Enseignant.e.s et directions de l'enseignement secondaire et fondamental, ordinaire et spécialisé, coordonnateurs/membres des équipes pluridisciplinaires des pôles territoriaux</p>
<p><b>O18</b> Développer un climat scolaire positif</p>	<p>Mise en œuvre de la gestion du stress à l'aide de la sophrologie</p>	<p>Bienveillance institutionnelle dans l'accompagnement des élèves en situation de handicap complexe en école 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* A partir des concepts théoriques, concevoir et/ou s'approprier des outils simples promus par le réseau permettant d'éviter que le stress s'installe de manière durable</li> <li>* Prendre en compte l'impact des interactions entre les dynamiques émotionnelles et les processus d'apprentissages sur la réussite scolaire des élèves</li> <li>* Elaborer un plan d'actions permettant de retrouver la sérénité dans les pratiques d'école</li> <li>* Evaluer et réguler ces pratiques</li> </ul>	<p>Membres du personnel de l'enseignement spécialisé Coordonnateurs/membres des équipes pluridisciplinaires des pôles territoriaux</p>
			<ul style="list-style-type: none"> <li>* Sensibiliser aux enjeux de la bienveillance, les nommer et structurer une réflexion à leurs propos</li> <li>* Identifier les facteurs/leviers qui encouragent la bienveillance et ceux qui augmentent le risque de maltraitance</li> <li>* S'approprier des outils pour promouvoir et renforcer la bienveillance dans mon école</li> <li>* Elaborer un plan d'actions de prévention et d'intervention reprenant les adaptations nécessaires à l'évolution des pratiques et postures individuelles et collectives</li> <li>* Actualiser et réguler ses pratiques</li> </ul>	<p>Membres du personnel de l'enseignement spécialisé de type 4 et paritaires extérieures.</p>
		<p>Gestion des comportements déviés dans mon école 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Acquérir des concepts théoriques, analyser la pertinence des réponses éducatives individuelles et collectives entreprises dans l'école</li> <li>* Partager de nouveaux dispositifs et attitudes dans une optique de prévention, favorisant un climat d'apprentissage serein</li> <li>* Elaborer des pistes d'actions afin de faire évoluer ses pratiques au sein de l'école</li> <li>* Réguler et actualiser ses pratiques</li> </ul>	<p>Membres du personnel de l'enseignement spécialisé</p>
		<p>Manutention d'élèves en situation de handicap complexe en école</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Acquérir des connaissances de base concernant la manutention des personnes</li> <li>* Echanger des pratiques autour des postures et aides techniques utilisées au sein des écoles</li> <li>* Mettre les participants en situation</li> <li>* Assurer des transferts sécurisants et confortables tout en préservant son dos et un maximum d'autonomie chez l'élève</li> </ul>	<p>Membres du personnel enseignant spécialisé</p>
	<p>La prévention et la gestion des conflits entre élèves, les problématiques de violence</p>	<p>Pratiques cohérentes et construites en école afin de favoriser le vivre ensemble</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Echanger sur les pratiques, les dispositifs et les démarches utilisés dans l'école</li> <li>* Apporter et mettre en œuvre de nouvelles pratiques et de nouveaux outils</li> <li>* Mettre à l'épreuve concertée de nouveaux outils</li> <li>* Actualiser et réguler ses pratiques</li> </ul>	<p>Membres du personnel de l'enseignement secondaire et fondamental, ordinaire et spécialisé</p>
		<p>Mise en œuvre d'un plan d'action pour prévenir et gérer les problématiques de violence dans notre école</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Au regard des notions de prévention et gestion de conflits, établir un état des lieux dans l'environnement spécifique de l'école</li> <li>* Analyser les causes des problématiques rencontrées</li> <li>* Mettre en œuvre un plan d'actions mobilisant un ou des outils de prévention et gestion de conflits</li> <li>* Actualiser et réguler ses pratiques</li> </ul>	<p>Membres du personnel de l'enseignement secondaire et fondamental, ordinaire et spécialisé</p>

<p>La prévention et la gestion du harcèlement</p>	<p>(Cyber)harcèlement dans mon école</p> <p>Elaboration d'une politique globale favorisant le bien-être dans notre école.☺</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Réaliser un état des lieux des phénomènes de (cyber)harcèlement dans l'école</li> <li>* A partir des concepts théoriques, identifier les besoins spécifiques à l'école</li> <li>* Elaborer avec les partenaires internes et/ou externes des dispositifs de prévention et d'intervention</li> </ul>	<p>Membres du personnel de l'enseignement secondaire et fondamental, ordinaire et spécialisé</p>
<p>OT19 Contribuer au développement de la transition numérique dans l'enseignement</p>	<p>Elaboration d'une politique globale favorisant le bien-être dans notre école.☺</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Réaliser un état de lieux des situations problématiques (communication, stress...) en lien avec les spécificités des écoles</li> <li>* Identifier les leviers favorisant le bien-être dans nos écoles</li> <li>* Echanger sur la mise en place d'une posture professionnelle au sein de l'équipe en lien avec les projets pédagogiques</li> <li>* Elaborer et mettre en oeuvre un plan d'actions favorisant le bien-être.☺</li> </ul>	<p>Membres du personnel de l'enseignement fondamental et secondaire ordinaire</p>
<p>Règles et sanctions dans notre école</p>	<p>Règles et sanctions dans notre école</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Questionner les fondements des règles que l'école propose</li> <li>* Mesurer l'adéquation entre la règle proposée, la valeur et les objectifs poursuivis</li> <li>* Utiliser des outils d'analyse réflexive afin de poser des limites efficaces et adaptées à un groupe d'élèves donné</li> <li>* Elaborer et faire appliquer des sanctions éducatives afin de développer une discipline incitative et encourageante qui stimule l'envie de collaborer</li> </ul>	<p>Membres du personnel de l'enseignement spécialisé et fondamental ordinaire</p>
<p>Education à la vie relationnelle, affective et sexuelle dans le cadre des projets pédagogiques de nos écoles</p>	<p>Education à la vie relationnelle, affective et sexuelle dans le cadre des projets pédagogiques de nos écoles</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* A partir de la compréhension des missions de l'école concernant l'éducation sexuelle, percevoir, chez l'élève en situation de handicap ou non, les différentes dimensions de l'EVRAS sur les plans biologique, psychologique, affectif et socioculturel</li> <li>* Partager des pratiques en matière d'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle</li> <li>* Outiller les enseignants et concevoir de nouveaux outils sur les thèmes touchant à l'éducation sexuelle, le cas échéant adaptés aux élèves en situation de handicap</li> <li>* Construire une posture de référent EVRAS et l'articuler avec le projet pédagogique de nos écoles</li> <li>* Identifier les différents services extérieurs afin de développer les synergies nécessaires</li> <li>* Actualiser et réguler ses pratiques</li> </ul>	<p>Membres du personnel de l'enseignement spécialisé, fondamental ordinaire et secondaire ordinaire</p> <p>A déclinier selon la situation de handicap ou non</p>
<p>Amélioration du vivre-ensemble à l'école en aménageant des espaces extérieurs et intérieurs</p>	<p>Amélioration du vivre-ensemble à l'école en aménageant des espaces extérieurs et intérieurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Réaliser un état des lieux concernant les espaces intérieurs et extérieurs de l'école</li> <li>* Identifier les causes de dysfonctionnements constatés dans nos écoles, les effets et les conséquences sur les apprentissages des élèves ainsi que les ressources disponibles</li> <li>* Elaborer et mettre en oeuvre un plan d'actions spécifique aux besoins des élèves dans un environnement donné</li> </ul>	<p>Membres du personnel de l'enseignement spécialisé et fondamental ordinaire</p>
<p>Les compétences numériques pédagogiques (utilisation du numérique) dans l'enseignement/apprentissages: choix, utilisation, partage, création, protection de ressources numériques: Pk; interactions, évaluations, feedback, différenciation, créativité des</p>	<p>Appropriation de pratiques numériques pédagogiques liées à la plateforme choisie (Google, Microsoft, Happy, Smartschool...) dans le cadre des projets pédagogiques des écoles</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Echanger sur les pratiques numériques des équipes en termes de collaboration et de communication</li> <li>* S'approprier les fonctionnalités, en termes de travail collaboratif et de communication, d'une plateforme choisie par l'équipe ou plusieurs équipes</li> <li>* Evaluer et pérenniser les pratiques probantes</li> </ul>	<p>Membre du personnel de tous niveaux et de tous types Réfèrent.e.s numériques Coordonnateurs/membres des équipes pluridisciplinaires des pôles territoriaux</p>
<p>Les compétences numériques pédagogiques (utilisation du numérique) dans l'enseignement/apprentissages: choix, utilisation, partage, création, protection de ressources numériques: Pk; interactions, évaluations, feedback, différenciation, créativité des</p>	<p>Appropriation de pratiques numériques pédagogiques liées à la plateforme choisie (Google, Microsoft, Happy, Smartschool...) dans le cadre des projets pédagogiques des écoles</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Echanger sur les utilisations pédagogiques de la plateforme choisie pour l'école ou plusieurs écoles</li> <li>* Construire des séquences pédagogiques et les évaluer</li> <li>* Généraliser et pérenniser ces pratiques</li> </ul>	<p>Membre du personnel de tous niveaux et de tous types Réfèrent.e.s numériques</p>



<p>(élèves, ...)</p>	<p>Appropriation des outils/logiciels numériques (onapcore, capsules vidéo, TBI, Pad, logiciel d'enregistrement sonore, logiciel de traitement de l'image...) dans le cadre des projets pédagogiques spécifiques à chaque école</p>	<p>* Echanger sur les pratiques pédagogiques liées à des outils/logiciels spécifiques                  * Construire des séquences d'apprentissage incluant ces outils                  * Evaluer ces séquences, les transférer si possible, généraliser et pérenniser ces pratiques</p>	<p>Membre du personnel de tous niveaux et de tous types                  Référent.e.s numériques                  équipes pluridisciplinaires des pôles territoriaux</p>	<p>A décliner par type d'outils                  Chaque école fait un choix d'outils selon son projet spécifique d'école. Cette autonomie est aussi spécifique à notre réseau.</p>
<p>Les compétences numériques des élèves (éducation aux médias: utilisation prudente, critique et responsable, pour s'informer, communiquer, créer du contenu, résoudre des problèmes, bien-être...)</p>	<p>Appropriation des missions des référent.e.s numériques dans le cadre des projets pédagogiques des écoles</p>	<p>* Echanger sur les différentes missions, freins, pistes des référent.e.s numériques de nos écoles                  * Mettre en place des actions en lien avec les missions des référent.e.s et en lien avec les projets des écoles</p>	<p>Membre du personnel de tous niveaux et de tous types                  Référent.e.s numériques</p>	
<p>Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française approuvant les programmes généraux de formation professionnelle continue des membres de l'équipe éducative des écoles pour la période entre les années scolaires 2023-2024 et 2028-2029 de la Fédération des Etablissements Libres Subventionnés Indépendants (FELSI) »</p> <p>Bruxelles, le 2 mars 2023.</p> <p style="text-align: center;">Le Ministre-Président,                  Pierre-Yves JEHOLET                  La Ministre de l'Education,                  Caroline DESIR</p>				

## VERTALING

## MINISTERIE VAN DE FRANSE GEMEENSCHAP

[C – 2023/41014]

**2 MAART 2023.** — Besluit van de Regering van de Franse Gemeenschap houdende goedkeuring van het algemeen programma van voortgezette beroepsopleiding van de Fédération des Etablissements Libres Subventionnés Indépendants (FELSI) ter bestemming van de leden van het onderwijsteam van de scholen en de personeelsleden van het multidisciplinaire team van de PMS-centra, voor de periode tussen de schooljaren 2023-2024 en 2028-2029

De Regering van de Franse Gemeenschap,

Gelet op boek 6 van het Wetboek voor het basis- en secundair onderwijs en houdende de titel betreffende de voortgezette beroepsopleiding van de leden van het onderwijzend team van de scholen en de leden van het multidisciplinaire team van de psycho-medisch-sociale centra, artikel 6.1.5-9, titel 1;

Gelet op het advies van de Sturingscommissie van 17 januari 2023;

Op de voordracht van de minister van Onderwijs;

Na beraadslaging,

Besluit :

**Artikel 1.** Voor het gewoon en het gespecialiseerd basis- en secundair onderwijs wordt het als bijlage opgenomen algemeen programma van voortgezette beroepsopleiding, voorgedragen door de Fédération des Etablissements Libres Subventionnés Indépendants (FELSI), ter bestemming van de leden van het onderwijsteam van de scholen, voor de periode tussen de schooljaren 2023-2024 en 2028-2029, goedgekeurd.

**Art. 2.** Dit besluit treedt in werking de dag waarop het in het *Belgisch Staatsblad* wordt bekendgemaakt.

**Art. 3.** De minister bevoegd voor onderwijs is belast met de uitvoering van dit besluit.

Brussel, 2 maart 2023.

De Minister-President,

P.-Y. JEHOLET

De Minister van Onderwijs,

C. DESIR

## REGION WALLONNE — WALLONISCHE REGION — WAALS GEWEST

## SERVICE PUBLIC DE WALLONIE

[2023/203773]

**23 MARS 2023.** — Arrêté du Gouvernement wallon modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 29 octobre 2015 concernant les aides à l'internationalisation des entreprises

Le Gouvernement wallon,

Vu le décret du 2 avril 1998 créant l'Agence wallonne à l'exportation et aux investissements étrangers, l'article 2, alinéa 2, inséré par le décret du 17 décembre 2015 et l'alinéa 5, inséré par le décret du 28 avril 2016;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 29 octobre 2015 concernant les aides à l'internationalisation des entreprises, tel que modifié;

Vu le rapport du 19 octobre 2022 établi conformément à l'article 3, 2<sup>o</sup>, du décret du 11 avril 2014 visant à la mise en œuvre des résolutions de la Conférence des Nations unies sur les femmes à Pékin de septembre 1995 et intégrant la dimension du genre dans l'ensemble des politiques régionales;

Vu l'avis de l'Inspecteur des Finances, donné le 19 octobre 2022;

Vu l'accord du Ministre du Budget, donné le 27 octobre 2022;

Vu l'avis 72.948/2 du Conseil d'État, donné le 20 février 2023, en application de l'article 84, § 1<sup>er</sup>, alinéa 1<sup>er</sup>, 2<sup>o</sup>, des lois sur le Conseil d'État, coordonnées le 12 janvier 1973;

Considérant l'arrêté du Gouvernement wallon du 14 juillet 2021 relatif aux délégations de pouvoirs aux fonctionnaires dirigeants de l'Agence wallonne à l'Exportation et aux Investissements étrangers;

Considérant l'avis n°1520 du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie, donné le 4 janvier 2023;

Sur la proposition du Ministre du Commerce extérieur;

Après délibération,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du Gouvernement wallon du 29 octobre 2015 concernant les aides à l'internationalisation des entreprises, modifié en dernier lieu par l'arrêté du Gouvernement wallon du 9 juillet 2020, est complété par les 14<sup>o</sup>, 15<sup>o</sup> et 16<sup>o</sup>, rédigés comme suit :

« 14<sup>o</sup> la foire, le salon, la conférence ou le congrès physique : la foire, le salon, la conférence ou le congrès professionnel qui se déroule en un lieu physique déterminé et qui nécessite un déplacement physique des participants et des visiteurs;

15<sup>o</sup> la foire, le salon, la conférence ou le congrès virtuel : la foire, le salon, la conférence ou le congrès professionnel qui se déroule sur internet et qui ne nécessite pas de déplacement physique des participants et des visiteurs;

16<sup>o</sup> la foire, le salon, la conférence ou le congrès hybride : la foire, le salon, la conférence ou le congrès professionnel à la fois physique et virtuel. ».

**Art. 2.** À l'article 4 du même arrêté, remplacé par l'arrêté du Gouvernement wallon du 9 juillet 2020, les modifications suivantes sont apportées :

a) dans l'alinéa 1<sup>er</sup>, 1<sup>o</sup>, les mots « le Ministre » sont remplacés par les mots « conformément à l'article 52 »;

b) dans l'alinéa 2, les mots « l'arrêté d'octroi du Ministre » sont remplacés par les mots « la décision d'octroi de la subvention ».